INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

RÉGIONS

Bulletin statistique régional

Édition 2016

Abitibi-Témiscamingue

Québec

Équipe de rédaction :
Jean-Pierre Barrette
Marianne Bernier
Anne Binette Charbonneau
Sophie Brehain
Geneviève Caron
Stéphane Crespo
Marc-André Demers
Gaëtane Dubé
Jane-Hélène Gagnon
Marc-André Gauthier
Stéphane Ladouceur
Louis Madore
Guillaume Marchand
Marie-Hélène Provençal
Julie Rabemananjara

Avec l'assistance technique de :
Maxime Keith
Virginie Lachance
Danielle Laplante
Danny Sanfaçon

Révision linguistique : Esther Fréve

Sous la coordination de : Marie-Hélène Provençal

Sous la direction de : Pierre Cauchon

Nos coordonnées :
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Ste-Foy, 3e étage
Québec (Québec), G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411
Sans frais : 1-800-463-4090
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : regions@stat.gouv.qc.ca
Visitez notre site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Le ***Bulletin statistique régional, édition 2016*** présente les statistiques les plus récentes au moment de sa publication. Pour des données actualisées, veuillez consulter le site Web de l'Institut à www.stat.gouv.qc.ca.

Crédits de la page frontispice :
© iStockphoto.com / Bill Noll / Shaun Lowe / Alexander Hafermann, photographes

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
4e trimestre 2016
ISSN 1715-6971 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Octobre 2016

Table des matières

Territoire et environnement 3

Démographie 4

Conditions de vie 7
Mesure du faible revenu 7
Revenu médian des familles 8

Marché du travail 10
Population active, emploi et chômage 10
Nombre, taux de travailleurs et revenu d'emploi 12

Comptes économiques 14
Produit intérieur brut 14
Revenu disponible par habitant 17

Investissements et permis de bâtir 21
Investissements 21
Permis de bâtir 24

Mines 26

Santé 29

Éducation 31
Taux de diplomation aux études collégiales 31
Nombre de diplômés au baccalauréat 33

Culture et communications 36

Concepts et définitions 38

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	g	Gramme
...	N'ayant pas lieu de figurer	kg	Kilogramme
–	Néant ou zéro	t	Tonne métrique
—	Données infime	hl	Hectolitre
p	Donnée provisoire	n	Nombre
r	Donnée révisée	$	En dollars
e	Donnée estimée	k	En milliers
F	Donnée peu fiable	M	En millions
x	Donnée confidentielle	G	En milliards

1. Territoire et environnement

La région de l'Abitibi-Témiscamingue couvre une superficie en terre ferme de 57 349 km². Elle est composée de cinq municipalités régionales de comté (MRC) géographiques[1] : Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi et La Vallée-de-l'Or, et regroupe 82 municipalités. Selon les données démographiques provisoires de 2015, la densité de la population témiscabitibienne est de 2,6 hab./km², ce qui la positionne au 15e rang des régions administratives, devant la Côte-Nord et le Nord-du-Québec et derrière le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Aires protégées[2]

par Sophie Brehain, Institut de la statistique du Québec (Direction des statistiques sectorielles et du développement durable) en collaboration avec la Direction des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Au 31 mars 2016, le réseau des aires protégées au Québec compte 4 464 milieux naturels qui répondent à la définition d'une aire protégée et aux critères de protection développés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les aires protégées couvrent 155 571 km², ce qui représente 9,33 % de la superficie de la province.

Sur le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue se trouvent, en totalité ou en partie, 439 aires protégées. Elles couvrent 4 614 km², soit 7,1 % de la superficie totale de la région. La majorité de la superficie classée en aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue est constituée de 12 réserves de biodiversité projetées, contribuant à la protection de 1 828 km². Les plus importantes en superficie sont les réserves des marais du lac Parent (403 km²) et du lac Opasatica (245 km²). La région inclut une partie de la réserve aquatique projetée de la Rivière-Dumoine (près de 850 km²), dont l'autre partie se retrouve dans la région de l'Outaouais. Elle compte deux réserves de biodiversité (627 km²) et deux parcs nationaux du Québec (521 km²). Plusieurs refuges biologiques (315) sont également situés en tout ou en partie en Abitibi-Témiscamingue, pour une superficie de 511 km².

Carte 1.1

Aires protégées, Abitibi-Témiscamingue, 2015

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), *Registre des aires protégées au Québec*, mise à jour du 31 mars 2015.

1. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés amérindiennes et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.
2. Pour des précisions sur la définition des aires protégées voir la section Concepts et définitions à la fin de ce document.

2. Démographie

par Anne Binette Charbonneau, Direction des statistiques sociodémographiques

Évolution de la population

Selon les estimations provisoires, l'Abitibi-Témiscamingue comptait 147 700 habitants au 1er juillet 2015, soit 1,8 % de la population du Québec. Elle arrive au 14e rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, derrière le Bas-Saint-Laurent et devant la Côte-Nord.

Environ 30 % de la population témiscabitibienne, soit 43 800 personnes, résident dans la MRC de La Vallée-de-l'Or en 2015. Rouyn-Noranda suit de près avec 28 %, puis viennent les MRC d'Abitibi (17 %) et d'Abitibi-Ouest (14 %). Témiscamingue est la MRC la moins populeuse, ses 16 300 habitants représentant 11 % de la population régionale.

Tableau 2.1

Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la population régionale, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2001-2015

	Population au 1er juillet				Taux d'accroissement annuel moyen[1]			Part	
	2001	2006	2011	2015p	2001-2006	2006-2011	2011-2015p	2001	2015p
	n				pour 1 000			%	
Témiscamingue	17 813	17 081	16 279	16 302	– 8,4	– 9,6	0,4	12,0	11,0
Rouyn-Noranda	40 323	40 264	41 439	41 927	– 0,3	5,8	2,9	27,1	28,4
Abitibi-Ouest	22 327	20 902	21 131	20 841	– 13,2	2,2	– 3,5	15,0	14,1
Abitibi	25 033	24 433	24 551	24 855	– 4,9	1,0	3,1	16,8	16,8
La Vallée-de-l'Or	43 068	42 207	43 283	43 775	– 4,0	5,0	2,8	29,0	29,6
Abitibi-Témiscamingue	**148 564**	**144 887**	**146 683**	**147 700**	**– 5,0**	**2,5**	**1,7**	**100,0**	**100,0**
Ensemble du Québec	**7 396 415**	**7 631 873**	**8 007 656**	**8 263 600**	**6,3**	**9,6**	**7,9**	...	...

1. Le taux d'accroissement est calculé par rapport à la population moyenne de la période.
Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2015.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2016), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Selon les données provisoires, l'Abitibi-Témiscamingue a crû à un taux annuel moyen de 1,7 pour mille entre 2011 et 2015, une croissance modeste en regard de celle de l'ensemble du Québec (7,9 pour mille). Comme dans la plupart des régions, le rythme de la croissance y a ralenti par rapport à la période 2006-2011 (2,5 pour mille). Le maintien d'un taux d'accroissement faiblement positif représente néanmoins un bilan démographique favorable pour la région, qui a vu sa population décliner durant de nombreuses années. Entre 2001 et 2006, des pertes annuelles moyennes de – 5,0 pour mille ont été enregistrées. Malgré la reprise de la croissance au milieu des années 2000, le poids démographique de l'Abitibi-Témiscamingue au sein de la population québécoise a légèrement diminué; il est passé de 2,0 % en 2001 à 1,8 % en 2015.

Trois des cinq MRC de la région ont vu leur population augmenter entre 2011 et 2015 selon les données provisoires, soit Abitibi, Rouyn-Noranda et La Vallée-de-l'Or, avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 3 pour mille. Dans la MRC de Témiscamingue (0,4 pour mille), les effectifs sont relativement stables, ce qui correspond à une amélioration de son bilan démographique en regard du déclin non négligeable enregistré durant la première décennie des années 2000. Abitibi-Ouest (– 3,5 pour mille) renoue pour sa part avec les pertes, après avoir connu un épisode de croissance entre 2006 et 2011.

Les estimations démographiques : prudence avec les données provisoires

Les estimations de 2011 à 2015 sont basées sur les comptes du Recensement de 2011 et ne sont pas définitives : elles feront l'objet d'une révision à la suite du Recensement de 2016. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente de la population. Pour plus d'information sur la révision des estimations, veuillez consulter l'édition 2014 du Panorama des régions du Québec (p. 15-16).

Structure par âge et par sexe

En Abitibi-Témiscamingue, le poids démographique des jeunes de moins de 20 ans (22,0 %) est plus élevé que dans l'ensemble du Québec (20,7 %). Les personnes âgées de 65 ans et plus (16,8 %) sont au contraire un peu moins nombreuses, toutes proportions gardées, qu'à l'échelle du Québec (17,6 %). Le poids des 20-64 ans, que l'on peut considérer comme les individus d'âge actif, est également un peu plus faible qu'au Québec (61,2 % contre 61,7 %). Au sein de ce groupe, la région compte toutefois moins de 20-44 ans et davantage de 45-64 ans que ce qu'on observe dans l'ensemble du Québec (données non illustrées). Ainsi, malgré une plus forte part de jeunes et une plus faible part d'aînés, la moyenne d'âge des habitants de l'Abitibi-Témiscamingue (41,5 ans) est comparable à celle de la population québécoise (41,7 ans).

Tableau 2.2

Population par grand groupe d'âge, âge médian et âge moyen, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2015

	Groupe d'âge								Âge médian	Âge moyen
	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus		
	n				%					
Témiscamingue	16 302	3 593	9 645	3 064	100,0	22,0	59,2	18,8	45,7	43,0
Rouyn-Noranda	41 927	8 962	26 090	6 875	100,0	21,4	62,2	16,4	41,5	41,2
Abitibi-Ouest	20 841	4 494	12 330	4 017	100,0	21,6	59,2	19,3	45,7	43,2
Abitibi	24 855	5 586	15 195	4 074	100,0	22,5	61,1	16,4	42,2	41,3
La Vallée-de-l'Or	43 775	9 844	27 135	6 796	100,0	22,5	62,0	15,5	41,5	40,7
Abitibi-Témiscamingue	**147 700**	**32 479**	**90 395**	**24 826**	**100,0**	**22,0**	**61,2**	**16,8**	**42,7**	**41,5**
Ensemble du Québec	**8 263 600**	**1 713 859**	**5 097 226**	**1 452 515**	**100,0**	**20,7**	**61,7**	**17,6**	**41,9**	**41,7**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2016), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Les MRC de la région peuvent se diviser en deux groupes si l'on compare leur âge moyen. D'une part, Témiscamingue et Abitibi-Ouest apparaissent plus âgées, avec une moyenne d'âge de l'ordre de 43 ans. Elles se distinguent des trois autres MRC par une proportion plus élevée de personnes âgées de 65 ans et plus (environ 19 %) et une part moindre de 20-64 ans (59 %). D'autre part, Rouyn-Noranda, Abitibi et La Vallée-de-l'Or présentent un âge moyen qui se situe autour de 41 ans, soit un peu moins que celui de l'ensemble du Québec. La Vallée-de-l'Or compte la plus faible part de personnes âgées de la région (15,5 %) et présente l'une des plus importantes proportions d'individus dits d'âge actif (62,0 %), avec Rouyn-Noranda (62,2 %). Soulignons également que toutes les MRC de la région comptent une part de jeunes de moins de 20 ans supérieure à celle de l'ensemble du Québec.

En fait de répartition par sexe, les hommes sont un peu plus nombreux que les femmes dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, contrairement à ce qui s'observe dans l'ensemble du Québec. En 2015, on y compte 75 200 hommes contre 72 500 femmes. Bien qu'il naisse généralement plus de garçons que de filles, le rapport entre les sexes tend à s'inverser avec l'âge, principalement en raison de la surmortalité masculine. En Abitibi-Témiscamingue comme dans l'ensemble du Québec, on trouve ainsi plus d'hommes que de femmes chez les 0-19 ans et chez les 20-64 ans, tandis que les femmes sont plus nombreuses chez les 65 ans et plus. Il en est de même dans toutes les MRC de la région.

Tableau 2.3

Population selon le sexe et grand groupe d'âge, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2015

	Groupe d'âge							
	0-19		20-64		65 et plus		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	n							
Témiscamingue	1 813	1 780	4 960	4 685	1 455	1 609	8 228	8 074
Rouyn-Noranda	4 542	4 420	13 431	12 659	3 160	3 715	21 133	20 794
Abitibi-Ouest	2 311	2 183	6 464	5 866	1 932	2 085	10 707	10 134
Abitibi	2 853	2 733	7 877	7 318	1 931	2 143	12 661	12 194
La Vallée-de-l'Or	5 134	4 710	14 115	13 020	3 187	3 609	22 436	21 339
Abitibi-Témiscamingue	**16 653**	**15 826**	**46 847**	**43 548**	**11 665**	**13 161**	**75 165**	**72 535**
Ensemble du Québec	**875 758**	**838 101**	**2 578 146**	**2 519 080**	**651 616**	**800 899**	**4 105 520**	**4 158 080**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2016), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Conditions de vie

par Stéphane Crespo, Direction des statistiques sociodémographiques

La présente section a été préparée à partir de tableaux sur les familles de recensement, dont la source est le Fichier des familles T1 (FFT1). Il s'agit de données fiscales fédérales, extraites des déclarations de revenus des particuliers de l'Agence de revenu du Canada. Plus particulièrement, le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est à faible revenu lors d'une année si son revenu, ajusté après impôt, est inférieur au seuil correspondant à la moitié du revenu médian, ajusté après impôt, de l'ensemble des familles et des personnes hors famille du Québec durant la même année.

3.1 Mesure du faible revenu

En 2013, la proportion des familles en situation de faible revenu est moins élevée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue (5,8 %) que dans l'ensemble du Québec (8,2 %). De 2009 à 2013, le taux de faible revenu après impôt des familles diminue dans la région (– 2,2 points), tandis qu'il fléchit de 1,6 point dans l'ensemble du Québec. Par rapport à 2012 seulement, le taux est en stabilité, comparativement à une baisse de 0,1 point à l'échelle provinciale. C'est dans Témiscamingue que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu (8,2 %). À l'inverse, Rouyn-Noranda affiche le taux de faible revenu le moins élevé de la région (4,5 %). Au cours de la période 2009-2013, le taux de faible revenu des familles est en diminution dans toutes les MRC : Abitibi-Ouest (– 3,8 points), Témiscamingue (– 2,3 points), La Vallée-de-l'Or (– 2,2 points), Abitibi (– 1,7 point), Rouyn-Noranda (– 1,6 point).

Tableau 3.1.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2009-2013

	2009	2010	2011	2012	2013	Écart 2013-2009
			%			points de pourcentage
Témiscamingue	10,4	9,9	9,0	8,1	8,2	– 2,3
Rouyn-Noranda	6,0	5,5	4,7	4,5	4,5	– 1,6
Abitibi-Ouest	8,9	7,9	6,5	5,8	5,2	– 3,8
Abitibi	7,0	6,0	5,8	5,1	5,4	– 1,7
La Vallée-de-l'Or	8,9	8,0	7,4	6,6	6,7	– 2,2
Abitibi-Témiscamingue	**8,0**	**7,1**	**6,4**	**5,8**	**5,8**	**– 2,2**
Ensemble du Québec	**9,8**	**9,3**	**8,8**	**8,3**	**8,2**	**– 1,6**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2014.
Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions, le taux varie beaucoup selon le type de famille dans la présente région. En 2013, ce taux est 7,2 fois plus élevé pour les familles monoparentales (22,6 %) que pour les couples (3,2 %). Entre 2009 et 2013, le taux diminue de 5,2 points pour les familles monoparentales, comparativement à une baisse de 1,5 point pour les couples. C'est Témiscamingue qui affiche le taux de faible revenu des familles monoparentales le plus élevé de la région en 2013 (28,9 %). Mentionnons que le taux le plus bas pour ce type de famille revient à Rouyn-Noranda (19,1 %). Toujours en 2013, on dénombre dans la région 2 420 familles à faible revenu, dont 1 280 sont monoparentales et 1 140 sont des couples.

Tableau 3.1.2

Taux de faible revenu selon le type de famille, Abitibi-Témiscamingue, 2009-2013

	2009	2010	2011	2012	2013	Écart 2013-2009
			%			points de pourcentage
Taux de faible revenu des familles	**8,0**	**7,1**	**6,4**	**5,8**	**5,8**	**– 2,2**
Famille comptant un couple	**4,7**	**4,1**	**3,6**	**3,3**	**3,2**	**– 1,5**
Sans enfants	5,1	4,3	3,8	3,5	3,3	– 1,8
Avec 1 enfant	4,1	3,7	3,4	3,2	2,9	– 1,3
Avec 2 enfants	3,3	2,8	2,2	1,8	2,1	– 1,2
Avec 3 enfants et plus	6,7	6,2	5,6	5,3	5,5	– 1,2
Famille monoparentale	**27,8**	**25,7**	**24,1**	**21,8**	**22,6**	**– 5,2**
Avec 1 enfant	24,1	21,8	21,1	18,9	19,1	– 5,0
Avec 2 enfants	30,2	28,0	25,2	22,8	24,3	– 5,9
Avec 3 enfants et plus	46,4	42,1	41,4	36,7	37,5	– 8,9

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.2 Revenu médian des familles

De 2012 à 2013, le revenu médian après impôt des familles comptant un couple, exprimé en dollars constants, augmente de 2,2 % dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette augmentation est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (+ 1,8 %). On constate que toutes les MRC profitent d'une croissance réelle : Abitibi (+ 2,5 %), Abitibi-Ouest (+ 2,4 %), Rouyn-Noranda (+ 2,0 %), La Vallée-de-l'Or (+ 2,0 %), Témiscamingue (+ 1,2 %). Aussi, la région est en avance par rapport à l'ensemble du Québec puisque, selon les données de 2013, le revenu médian après impôt des familles comptant un couple s'établit à 72 190 $, comparativement à 67 140 $ au Québec. En 2013, le revenu médian parmi les couples est supérieur à celui de l'ensemble du Québec dans les MRC suivantes : Rouyn-Noranda (75 750 $), Abitibi-Ouest (67 280 $), Abitibi (72 230 $), La Vallée-de-l'Or (74 410 $).

Tableau 3.2.1

Revenu médian après impôt des familles comptant un couple, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2012-2013

	2012	2013	Variation 2013/2012
	$ constants de 2013		%
Témiscamingue	63 318	64 060	1,2
Rouyn-Noranda	74 289	75 750	2,0
Abitibi-Ouest	65 706	67 280	2,4
Abitibi	70 481	72 230	2,5
La Vallée-de-l'Or	72 960	74 410	2,0
Abitibi-Témiscamingue	**70 652**	**72 190**	**2,2**
Ensemble du Québec	**65 938**	**67 140**	**1,8**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2014.
Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Quant au revenu médian après impôt des familles monoparentales, il augmente de 1,4 %, et d'ailleurs cette hausse est moins élevée que celle enregistrée à l'échelle du Québec (+ 2,2 %). Une croissance réelle est observée entre ces deux années dans les MRC d'Abitibi-Ouest (+ 6,7 %), d'Abitibi (+ 1,9 %), de La Vallée-de-l'Or (+ 0,4 %) et de Rouyn-Noranda (+ 0,2 %). À l'inverse, une décroissance réelle est constatée dans la MRC de Témiscamingue (– 0,8 %). Mais encore, la région tire légèrement de l'arrière par rapport à l'ensemble du Québec, car en 2013 le revenu médian après impôt des familles monoparentales y est de 41 030 $, contre 41 050 $ pour le Québec. Le revenu médian de ces familles est en 2013 supérieur au niveau provincial dans les MRC suivantes : Rouyn-Noranda (42 810 $), Abitibi (42 340 $).

Tableau 3.2.2

Revenu médian après impôt des familles monoparentales, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2012-2013

	2012	2013	Variation 2013/2012
	$ constants de 2013		%
Témiscamingue	37 920	37 610	– 0,8
Rouyn-Noranda	42 726	42 810	0,2
Abitibi-Ouest	37 346	39 850	6,7
Abitibi	41 537	42 340	1,9
La Vallée-de-l'Or	39 784	39 940	0,4
Abitibi-Témiscamingue	**40 479**	**41 030**	**1,4**
Ensemble du Québec	**40 147**	**41 050**	**2,2**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2014.
Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Marché du travail

4.1 Population active, emploi et chômage

par Marc-André Demers[1], Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Note méthodologique

Les données présentées dans cette section sont des estimations tirées de l'*Enquête sur la population active* (EPA) et fondées sur un échantillon. Les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées sur des territoires plus grands (provincial, national). En outre, les estimations se caractérisent également par une variabilité d'autant plus importante lorsqu'elles sont ventilées selon le sexe, l'âge, les industries, etc.

Dans cette section, les périodes utilisées sont 2005-2015. Des coefficients de variation (CV) approximatifs ont été produits à partir du modèle élaboré par Statistique Canada dans son *Guide de l'Enquête sur la population active* (numéro au catalogue 71-543-G, section 7 : *Qualité des données*) pour les données de l'emploi selon le sexe, le groupe d'âge et le secteur d'activité. L'approche utilisée étant prudente, les CV calculés tendent à être surestimés. Pour les autres données, les CV fournis par Statistique Canada ont été utilisés. Des tests statistiques ont été réalisés avec un niveau de confiance de 95 %, afin de vérifier si les différences étaient significatives. Seules les variations statistiquement significatives sont présentées dans l'analyse.

Il est à noter que les données régionales de l'EPA portent sur le lieu de résidence des personnes en emploi et non pas sur le lieu de travail.

En 2015, on dénombre près de 71 000 emplois dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est une progression d'environ 6 000 emplois par rapport à 2005. Le taux d'emploi s'élève à près de 59 % en 2015, soit un taux similaire à celui de l'ensemble du Québec (59,9 %); en 2005, le taux de la région était inférieur au taux provincial (56,2 % contre 60,2 %)

Au cours des dix dernières années, l'emploi à temps partiel est en hausse (+ 2 300). La part de ce dernier dans l'emploi total s'établit à un peu plus de 17 % en 2015.

Entre 2005 et 2015, aucune variation significative de l'emploi ne s'observe lorsqu'on analyse selon le sexe, le groupe d'âge ou le secteur d'activité.

La région compte environ 76 000 personnes actives sur le marché du travail en 2015. Le taux d'activité s'établit à 63 %, alors que le taux de chômage se fixe à 7,0 %. Tant le taux d'activité que le taux de chômage de la région sont similaires à ceux de l'ensemble du Québec.

1. Avec la collaboration de Julie Rabemananjara.

Tableau 4.1.1

Caractéristiques du marché du travail, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2005, 2014 et 2015

	Abitibi-Témiscamingue				Ensemble du Québec	
	2005	2014	2015	Écart 2015-2005	2005	2015
	k					
Population active	70,9	80,5	75,9	5,0	4 038,0	4 434,2
Emploi	64,4	74,7	70,6	6,2†	3705,5	4 097,0
Régime de travail						
Emploi à temps plein	54,4	61,5	58,3	3,9	3 032,3	3 290,3
Emploi à temps partiel	10,0	13,2	12,3	2,3†	673,2	806,7
Groupe d'âge						
15-29 ans	14,2	17,9	17,0	2,8	948,3	973,5
30 ans et plus	50,2	56,8	53,6	3,4	2 757,2	3 123,5
Sexe						
Hommes	35,5	40,3	37,4	1,9	1 972,6	2 136,8
Femmes	28,9	34,4	33,2	4,3	1 732,9	1 960,2
Secteur d'activités						
Secteur des biens	20,6	21,1	20,8	0,2	925,8	837,0
Secteur des services	43,9	53,6	49,8	5,9	2 779,7	3 260,0
Chômeurs	6,5	5,8	5,3	– 1,2	332,5	337,2
	%			Écart (points de %)	%	
Taux d'activité	61,9	67,0	63,0	1,1	65,6††	64,8
Taux de chômage	9,2	7,2	7,0	– 2,2†	8,2	7,6
Taux d'emploi	56,2	62,1	58,6	2,4	60,2††	59,9
Part de l'emploi à temps partiel	15,5	17,7	17,4	1,9	18,2	19,7

† Différence statistiquement significative au seuil de 5 %.
†† Différence significative au seuil de 5 % entre la région et l'ensemble du Québec.
Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4.2 Nombre, taux de travailleurs et revenu d'emploi

par Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section donne un aperçu de la situation du marché du travail dans les municipalités régionales de comté (MRC) de l'Abitibi-Témiscamingue en 2014, de son évolution par rapport à 2013 et des principales disparités observées entre les MRC. Les données sont analysées sous l'angle de trois indicateurs : le nombre et le taux de travailleurs ainsi que le revenu d'emploi médian des déclarants de 25 à 64 ans. Pour plus d'explications sur ces concepts, le lecteur est invité à consulter la section Concepts et définitions, à la fin de ce bulletin.

Les indicateurs présentés dans cette section ont été développés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) à partir des statistiques fiscales des particuliers de Revenu Québec. À cet égard, ces données ne peuvent pas être comparées à celles de la section précédente de ce chapitre consacré au marché du travail. Ces dernières proviennent de l'*Enquête sur la population active* de Statistique Canada, réalisée par échantillonnage auprès des ménages, ce qui les rend sujettes à des variations qui ne permettent pas une ventilation à une échelle aussi fine que celle des MRC. Les données de l'ISQ, analysées dans les lignes qui suivent, sont extraites de renseignements fiscaux contenus dans les déclarations de revenus des particuliers. Elles ne se prêtent donc pas aux erreurs d'échantillonnage et sont suffisamment précises pour une analyse par MRC.

Il est à noter que la méthode de calcul a été améliorée afin de produire des estimations plus précises. Pour des explications détaillées sur la méthodologie et la révision de la méthode d'estimation du nombre et taux de travailleurs ainsi que du revenu d'emploi, veuillez consulter l'édition parue en avril 2016 du Bulletin Flash. Évolution du marché du travail dans les MRC, produit par l'ISQ (p. 8-11).

Nombre de travailleurs

Selon les données provisoires, le nombre de travailleurs de 25 à 64 ans s'élève à 59 289 dans la région témiscabitibienne en 2014, en baisse de 0,4 % par rapport à l'année précédente. À l'intérieur de la région, la situation du marché du travail évolue de façon contrastée. Des cinq MRC que compte l'Abitibi-Témiscamingue, trois subissent une diminution du nombre de travailleurs, soit Témiscamingue (– 2,1 %), Abitibi-Ouest (– 1,2 %) et La Vallée-de-l'Or (– 0,2 %). La MRC d'Abitibi demeure stable avec 10 191 travailleurs. Seule Rouyn-Noranda connaît une légère croissance du nombre de travailleurs (+ 0,1 %), et celle-ci profite principalement aux femmes. Il est à noter que dans trois MRC, le nombre de travailleurs masculins est en baisse ou stagne, alors que le nombre de travailleuses s'est accru; il s'agit de Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest et Abitibi.

Taux de travailleurs

En 2014, le taux de travailleurs décroît dans trois MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, à savoir Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest et Témiscamingue. Dans La Vallée-de-l'Or, il augmente légèrement (+ 0,2 point de pourcentage), tandis qu'il est stable dans Abitibi. La MRC de Rouyn-Noranda continue d'afficher le taux de travailleurs le plus élevé de la région, soit 75,9 %, un taux égal à celui du Québec. Elle est immédiatement suivie par Abitibi et La Vallée-de-l'Or, toutes deux présentant un taux de 75,5 %. La MRC d'Abitibi-Ouest est celle qui enregistre le taux le plus bas.

Par ailleurs, en 2014, le taux de travailleurs des hommes est supérieur à celui des femmes dans toutes les MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, mais les écarts sont variables. C'est dans Abitibi-Ouest que la différence est la plus marquée entre le taux de travailleurs des femmes et celui des hommes, soit 8,0 points de pourcentage à l'avantage de ces derniers. La différence est également prononcée dans La Vallée-de-l'Or (7,2 points). Entre 2009 et 2014, la disparité entre les hommes et les femmes, au chapitre du taux de travailleurs, s'est accrue dans tous les territoires supralocaux de la région. Abitibi-Ouest est la MRC où l'écart s'est le plus creusé.

Revenu d'emploi médian

Dans l'Abitibi-Témiscamingue, le revenu d'emploi médian des déclarants de 25 à 64 ans s'est accru de 1,9 % pour s'établir à 41 171 $ en 2014. Tous les territoires supralocaux de la région profitent de cette croissance, bien qu'à des degrés divers. La hausse la plus forte est notée dans Témiscamingue (+ 3,9 %). Par contre, dans Rouyn-Noranda et Abitibi-Ouest, le revenu d'emploi progresse de façon anémique en regard de 2013 (+ 0,5 % et 1,0 %, respectivement).

En 2014, la MRC de La Vallée-de-l'Or arrive en tête dans la région avec un revenu d'emploi médian de 42 830 $. Elle est suivie de près par Rouyn-Noranda (42 320 $), puis Abitibi (40 652 $). À l'opposé, Témiscamingue (37 184 $) continue de présenter le revenu médian le plus faible.

Dans tous les territoires supralocaux de la région, le revenu d'emploi médian des hommes est supérieur à celui des femmes. L'écart entre les revenus selon le sexe varie considérablement d'une MRC à l'autre, bien qu'elles accusent toutes des écarts plus importants que celui enregistré à l'échelle du Québec (21,5 %). C'est dans Abitibi-Ouest que la différence est la plus marquée. Dans cette MRC, les femmes gagnent 48,4 %[1] de moins que les hommes. Entre 2009 et 2014, la disparité entre le revenu des hommes et celui des femmes s'est creusée dans toutes les MRC de la région, en particulier dans Abitibi-Ouest où l'écart s'est approfondi de 8,1 %.

Tableau 4.2.1

Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC[1] de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2013 et 2014

MRC	Nombre de travailleurs			Taux de travailleurs			Revenu d'emploi médian		
	2013r	2014p	Variation 2014/2013	2013r	2014p	Écart 2014-2013	2013r	2014p	Variation 2014/2013
	n		%	%		Points de pourcentage	$		%
Témiscamingue	6 286	6 153	– 2,1	71,9	71,8	– 0,1	35 786	37 184	3,9
Hommes	3 326	3 244	– 2,5	73,9	73,7	– 0,2	43 430	45 203	4,1
Femmes	2 960	2 909	– 1,7	69,8	69,9	0,1	28 737	29 307	2,0
Rouyn-Noranda	17 305	17 330	0,1	76,2	75,9	– 0,3	42 109	42 320	0,5
Hommes	9 159	9 163	0,0	78,9	78,3	– 0,6	53 871	54 926	2,0
Femmes	8 146	8 167	0,3	73,4	73,4	0,0	33 462	33 915	1,4
Abitibi-Ouest	7 929	7 837	– 1,2	71,1	70,9	– 0,2	37 967	38 339	1,0
Hommes	4 374	4 279	– 2,2	75,5	74,8	– 0,7	52 124	52 620	0,9
Femmes	3 555	3 558	0,1	66,3	66,8	0,5	26 820	27 166	1,3
Abitibi	10 190	10 191	0,0	75,5	75,5	0,0	39 652	40 652	2,5
Hommes	5 427	5 411	– 0,3	78,2	77,9	– 0,3	51 057	52 080	2,0
Femmes	4 763	4 780	0,4	72,7	72,8	0,1	30 660	31 674	3,3
La Vallée-de-l'Or	17 811	17 778	– 0,2	75,3	75,5	0,2	41 841	42 830	2,4
Hommes	9 615	9 578	– 0,4	78,8	79,0	0,2	56 178	57 313	2,0
Femmes	8 196	8 200	0,0	71,6	71,8	0,2	30 765	31 997	4,0
Abitibi-Témiscamingue	**59 521**	**59 289**	**– 0,4**	**74,6**	**74,6**	**0,0**	**40 394**	**41 171**	**1,9**
Hommes	31 901	31 675	– 0,7	77,7	77,4	– 0,3	52 466	53 494	2,0
Femmes	27 620	27 614	– 0,0	71,4	71,5	0,1	30 782	31 612	2,7
Ensemble du Québec	**3 298 262**	**3 317 660**	**0,6**	**75,7**	**75,9**	**0,2**	**37 794**	**38 723**	**2,5**
Hommes	1 699 326	1 706 569	0,4	77,9	77,9	0,0	42 637	43 755	2,6
Femmes	1 598 936	1 611 091	0,8	73,5	73,8	0,3	33 450	34 342	2,7

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2014.
Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

1. L'écart entre les sexes est défini ici comme la différence entre le revenu d'emploi médian des hommes et celui des femmes, divisée par le revenu d'emploi médian des hommes. Il est exprimé en pourcentage.

5. Comptes économiques

5.1 Produit intérieur brut

par Marianne Bernier, Direction des statistiques économiques

Le PIB de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue s'élève à 6,9 G$ en 2014, ce qui représente 2,0 % du PIB de l'ensemble du Québec (340,8 G$).

L'économie de l'Abitibi-Témiscamingue croît de 1,7 % relativement à l'année précédente, soit un taux inférieur à celui qu'on observe dans l'ensemble du Québec (+ 2,3 %). L'Abitibi-Témiscamingue a profité de l'expansion du secteur minier au cours des dernières années, ce qui porte son taux de croissance annuel moyen entre 2007 et 2014 à 4,1 %, soit bien devant celui du Québec (+ 2,6 %).

Produit intérieur brut par industrie

Contrairement à ce qu'on remarque dans l'ensemble du Québec, la répartition de l'économie régionale entre le secteur des biens (46,6 %) et celui des services (53,4 %) est presque égale. De fait, moins du tiers du PIB québécois découle du secteur des biens (27,7 %). Ainsi, en Abitibi-Témiscamingue, le secteur des biens se chiffre à 3,2 G$ et le secteur des services à 3,7 G$. Ces deux secteurs augmentent respectivement de 3,1 % et de 0,4 % en 2014. À titre indicatif, la croissance est de 2,3 % pour les deux secteurs au Québec.

La hausse des industries productrices de biens (+ 3,1 %) découle du boom de la construction (+ 11,6 %), de la fabrication (+ 2,9 %) et de l'industrie de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse (+ 6,3 %) amoindri par la baisse de l'industrie de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (– 0,7 %). Cette dernière, une base économique régionale, occupe 18,7 % du PIB, ce qui influence la santé économique de l'Abitibi-Témiscamingue. Bien qu'elle augmente en moyenne de 6,9 % annuellement depuis 2007, son évolution est en dents de scie en Abitibi-Témiscamingue et dans l'ensemble du Québec. Du côté des autres bases économiques régionales, la fabrication de produits en bois fait un bond de 6,2 % en 2014, tandis que les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie et l'industrie de la foresterie et de l'exploitation forestière augmentent respectivement de 14,0 % et de de 8,2 %. En outre, les services publics augmentent de 0,9 %, à la suite d'une hausse de 16,1 % en 2013.

Le groupe de la finance, des assurances et des services immobiliers et l'industrie des soins de santé et de l'assistance sociale, qui occupent la plus grande place dans le PIB de l'Abitibi-Témiscamingue dans le secteur des services, enregistrent respectivement des augmentations de 3,0 % et de 1,9 %. Les résultats sont variables au sein des bases économiques de l'Abitibi-Témiscamingue, car il y a une diminution dans les services d'enseignement (– 0,7 %), mais des hausses dans le commerce de détail (+ 3,8 %) et l'industrie de l'hébergement et des services de restauration (+ 0,3 %). Par ailleurs, le commerce de gros enregistre une deuxième baisse annuelle consécutive (– 0,6 %), tandis que l'industrie du transport et de l'entreposage fait un bond de 3,3 % à la suite d'une décroissance en 2013. L'industrie de l'information et culturelle affiche également une remontée en 2014 (+ 2,3 %). Enfin, les administrations publiques croissent de 0,3 % en Abitibi-Témiscamingue.

Tableau 5.1.1

Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, Abitibi-Témiscamingue, 2007, 2013 et 2014

	2007r	2013er	2014e	Part de l'industrie en 2014	Taux de croissance annuel moyen 2014/2007	Variation 2014/2013
	k$			%		
Ensemble des industries	**5 238 164**	**6 831 453**	**6 945 710**	**100,0**	**4,1**	**1,7**
Secteur de production de biens	**2 307 796**	**3 136 638**	**3 235 307**	**46,6**	**4,9**	**3,1**
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	247 413	279 299	296 806	4,3	2,6	6,3
Cultures agricoles et élevage	x	x	x	...	...	...
Foresterie et exploitation forestière	184 083	222 324	240 632	3,5	3,9	8,2
Pêche, chasse et piégeage	x	x	x	...	...	...
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	24 213	21 301	24 272	0,3	0,0	14,0
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	812 907	1 307 382	1 297 640	18,7	6,9	– 0,7
Services publics	301 606	395 496	398 887	5,7	4,1	0,9
Construction	304 547	619 340	691 147	10,0	12,4	11,6
Fabrication	641 323	535 121	550 826	7,9	– 2,1	2,9
Fabrication d'aliments	33 344	x	x	...	...	...
Fabrication de boissons et de produits du tabac	x	x	x	...	...	...
Usines de textiles et de produits textiles	x	x	x	...	...	...
Fabrication de vêtements et de produits en cuir et de produits analogues	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits en bois	132 558	86 112	91 435	1,3	– 5,2	6,2
Fabrication du papier	x	x	x	...	...	...
Impression et activités connexes de soutien	x	7 554	6 565	0,1	...	– 13,1
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	x	532	544	0,0	...	2,2
Fabrication de produits chimiques	9 890	x	x	...	...	...
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	x	9 104	10 350	0,1	...	13,7
Fabrication de produits minéraux non métalliques	x	x	x	...	...	...
Première transformation des métaux	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits métalliques	x	30 279	29 013	0,4	...	– 4,2
Fabrication de machines	x	44 761	44 794	0,6	...	0,1
Fabrication de produits informatiques et électroniques	x	4 228	3 994	0,1	...	– 5,5
Fabrication de matériel, appareils et composants électriques	x	x	x	...	...	...
Fabrication de matériel de transport	x	x	x	...	...	...
Fabrication de meubles et de produits connexes	x	13 755	13 649	0,2	...	– 0,8
Activités diverses de fabrication	x	6 995	6 966	0,1	...	– 0,4
Secteur des services	**2 930 369**	**3 694 815**	**3 710 403**	**53,4**	**3,4**	**0,4**
Commerce de gros	190 537	238 967	237 643	3,4	3,2	– 0,6
Commerce de détail	294 887	356 072	369 677	5,3	3,3	3,8
Transport et entreposage	252 343	248 728	256 975	3,7	0,3	3,3
Industrie de l'information et industrie culturelle	123 508	127 139	130 051	1,9	0,7	2,3
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail et gestion de sociétés et d'entreprises	488 329	640 165	659 101	9,5	4,4	3,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	172 453	332 146	318 605	4,6	9,2	– 4,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	101 783	151 275	130 623	1,9	3,6	– 13,7
Services d'enseignement	371 378	425 089	422 044	6,1	1,8	– 0,7
Soins de santé et assistance sociale	467 230	519 537	529 358	7,6	1,8	1,9
Arts,spectacles et loisirs	15 842	18 776	17 932	0,3	1,8	– 4,5
Hébergement et services de restauration	98 637	143 004	143 374	2,1	5,5	0,3
Autres services, sauf les administrations publiques	78 353	115 072	115 074	1,7	5,6	0,0
Administrations publiques	275 089	378 844	379 947	5,5	4,7	0,3

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec; Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

Produit intérieur brut par habitant

Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé pour faciliter les comparaisons entre les régions quant à l'importance de la production dans un territoire donné. Le PIB par habitant s'élève à 46 958 $ en 2014 en Abitibi-Témiscamingue. Bien que nettement moindre que celui des deux autres régions minières (Nord-du-Québec : 86 619 $ et Côte Nord : 75 279 $), ce montant place la région au quatrième rang, après Montréal (59 821 $). Cela s'explique entre autres par le secteur minier qui emploie des travailleurs non-résidents qui ne sont pas comptabilisés dans le PIB par habitant. À titre indicatif, le PIB par habitant dans l'ensemble du Québec se chiffre à 41 482 $, ce qui constitue une hausse de 1,5 % relativement à l'année dernière.

Figure 5.1.1

Produit intérieur brut par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2014

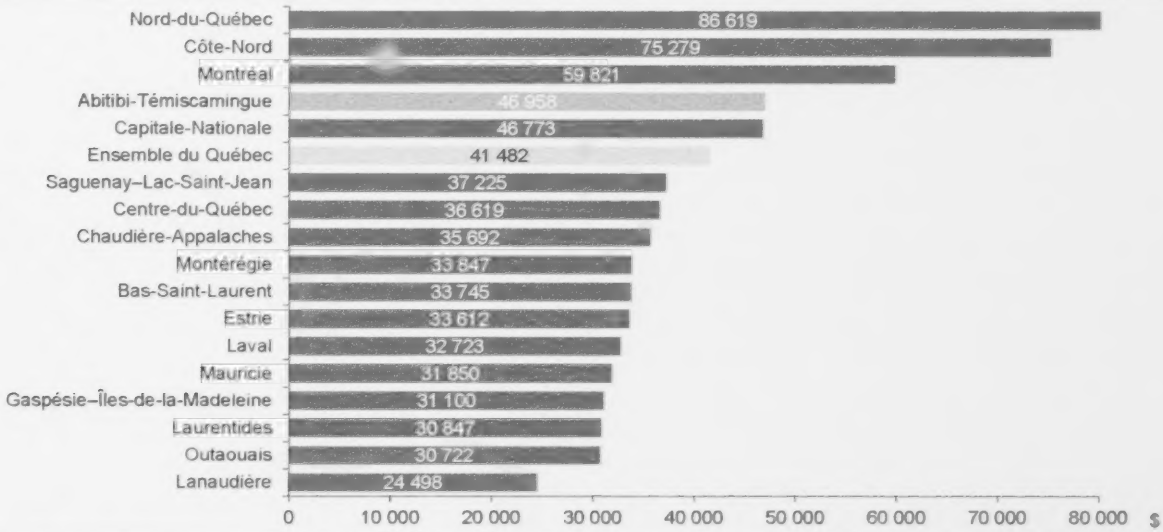

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

5.2 Revenu disponible par habitant

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Après avoir connu une accélération au tournant des années 2010 due à l'essor des activités minières, la croissance du revenu disponible par habitant en Abitibi-Témiscamingue semble connaître un certain essoufflement. En effet, après avoir enregistré systématiquement des augmentations de 4,0 % ou plus par année entre 2010 et 2012, la région riche en ressources minérales affiche une hausse de 0,2 % en 2014, soit un rythme de croissance plus lent qu'au Québec. C'est la deuxième année consécutive que l'Abitibi-Témiscamingue enregistre un taux de croissance inférieur à celui observé dans la province. Le ralentissement est attribuable, en bonne partie, à une augmentation plus lente de la rémunération des salariés et du revenu mixte net.

Avec un revenu disponible de 26 451 $ en 2014, l'Abitibi-Témiscamingue glisse au sixième rang des régions administratives, devant Laval (25 952 $), mais immédiatement derrière Montréal (26 481 $). Au Québec, le revenu disponible par habitant s'établit à 26 046 $ en 2014, soit exactement 405 $ de moins qu'en Abitibi-Témiscamingue. C'est seulement depuis 2011 que la région affiche un revenu disponible par habitant supérieur à celui de la province.

Tableau 5.2.1

Comparaison du revenu disponible par habitant et de ses principales composantes, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2014

	Abitibi-Témiscamingue	Ensemble du Québec	Écart de la région par rapport au Québec
		$/hab.	
Revenu primaire	**32 343**	**31 537**	**806**
Rémunération des salariés	27 586	24 790	2 796
Revenu mixte net	2 493	3 513	– 1 020
Revenu agricole net	35	71	– 37
Revenu non agricole net	1 276	1 743	– 467
Revenu de location	1 182	1 698	– 517
Revenu net de la propriété	2 264	3 234	– 970
Plus :			
Transferts courants reçus	**8 104**	**8 235**	**– 131**
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	50	107	– 56
Des sociétés financières	1 810	2 175	– 365
Des administrations publiques	6 238	5 890	348
Administration fédérale	2 714	2 600	114
Administration provinciale	1 992	1 776	216
Administrations autochtones	16	5	11
Régime de rentes du Québec et Régime de pensions du Canada	1 515	1 509	6
Des non-résidents	6	63	– 57
Moins:			
Transferts courants payés	**13 996**	**13 726**	**270**
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	332	377	– 46
Aux sociétés financières	3 966	3 944	22
Aux administrations publiques	9 684	9 259	425
Impôts directs des particuliers	6 294	6 082	212
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	2 769	2 628	141
Autres transferts courants aux administrations publiques	621	548	72
Aux non-résidents	15	146	– 132
Égal :			
Revenu disponible	**26 451**	**26 046**	**405**

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Revenu primaire

L'avance de la région sur l'ensemble du Québec provient essentiellement du revenu primaire, soit celui que tirent les particuliers de leur participation à l'activité économique du fait de leur travail, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. À l'instar des autres régions, la majeure partie du revenu primaire de l'Abitibi-Témiscamingue est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et traitements ainsi que les cotisations des employeurs aux régimes de l'assurance sociale et aux régimes de retraite à prestations et à cotisations déterminées. En 2014, la rémunération des salariés de l'Abitibi-Témiscamingue (27 586 $) demeure au-dessus de celle de l'ensemble de la province (24 790 $). Le poids du secteur minier et les salaires particulièrement élevés versés par cette industrie ont certainement contribué à tirer vers le haut le salaire moyen de la région.

Le revenu mixte net, deuxième composante en importance du revenu primaire, est toutefois moins élevé en Abitibi-Témiscamingue (2 493 $) que dans l'ensemble du Québec (3 513 $). Cette composante englobe le revenu net de location ainsi que le revenu net des entreprises non constituées en société et dans lequel sont comptabilisées indissociablement la rémunération des travailleurs indépendants et la rétribution de leur capital.

En ce qui concerne le revenu net de la propriété, soit la différence entre les revenus de placement reçus et payés par les particuliers, il est moins élevé dans la région qu'au Québec. Soulignons que parmi les 17 régions administratives, seule celle de Montréal présente un revenu net de la propriété par habitant supérieur à celui du Québec.

Transferts courants reçus

Le revenu primaire ne représente pas la seule source de revenus des particuliers. Ceux-ci reçoivent également des revenus sous forme de transfert en provenance des administrations publiques, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des non-résidents. Ces deux dernières composantes du revenu disponible représentent toutefois une source de revenus relativement négligeable pour les particuliers.

Figure 5.2.1

Transferts gouvernementaux par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2014

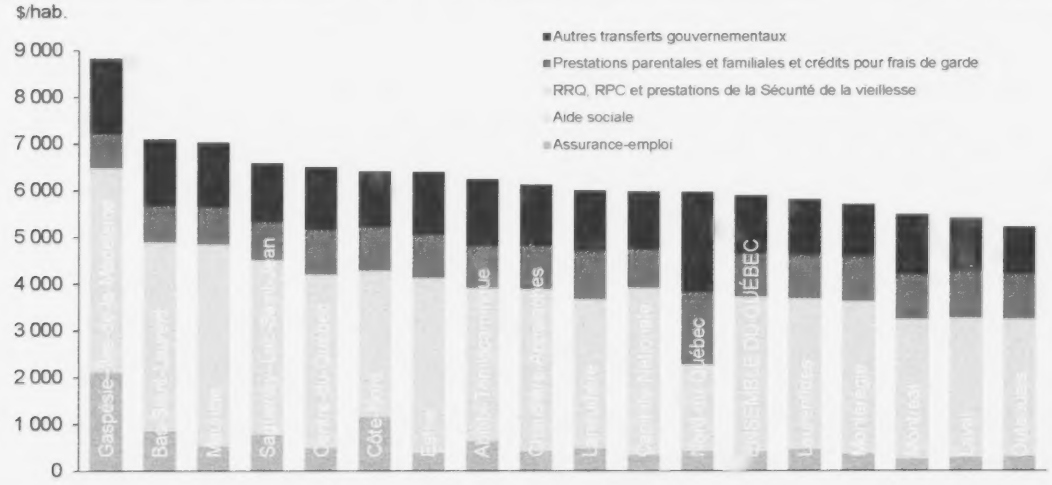

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec et Statistique Canada.

Tant dans la région qu'au Québec, ce sont les transferts en provenance des administrations publiques qui se taillent la part du lion parmi les transferts courants reçus par les particuliers. En 2014, les différents paliers de gouvernement ont versé à eux seuls, en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables, plus de 6 200 $ par habitant dans la région comparativement à 5 890 $ au Québec. L'Abitibi-Témiscamingue reçoit plus en transferts gouvernementaux, car ses résidents ont davantage recours aux prestations d'assurance-emploi comparativement à ceux de l'ensemble du Québec. Notons également que les indemnisations versées aux accidentés du travail sont particulièrement importantes dans la région.

Les transferts en provenance des sociétés financières représentent, quant à eux, la deuxième plus grande composante des transferts courants reçus. Ils correspondent aux prestations reçues des régimes de retraite des employeurs à prestations déterminées et à cotisations déterminées. En 2014, les transferts des sociétés financières sont moins élevés en Abitibi-Témiscamingue (1 810 $) que dans l'ensemble de la province (2 175 $).

Transferts courants payés

Pour calculer le revenu disponible, on déduit du revenu les transferts que paient les particuliers aux administrations publiques, aux sociétés financières, aux non-résidents ainsi qu'aux ISBLSM. Le revenu disponible représente ainsi le montant qui reste à la disposition des particuliers pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne.

En raison d'un revenu plus élevé, les transferts payés par les particuliers aux gouvernements sous forme d'impôt sur le revenu, de cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts, sont plus importants en Abitibi-Témiscamingue (9 684 $) que dans l'ensemble du Québec (9 259 $) en 2014. D'ailleurs, la part du revenu consacrée aux transferts payés par les résidents de la région aux administrations publiques a augmenté légèrement au cours des cinq dernières années.

Dans le but de se conformer aux dernières normes internationales en matière de comptabilité macroéconomique, les cotisations payées par les employés à un régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées sont désormais déduites du revenu et sont considérées comme des transferts courants versés par les particuliers aux sociétés financières. Ces cotisations doivent être soustraites du revenu, puisque l'adhésion des employés à ces deux types de régime de retraite est obligatoire lorsqu'ils sont offerts par l'employeur. En 2014, les habitants de l'Abitibi-Témiscamingue ont cotisé, en moyenne, 3 966 $ à un régime de retraite d'un employeur, soit un niveau similaire à celui observé dans l'ensemble du Québec (3 944 $).

Évolution du revenu disponible dans les MRC

Selon les données provisoires de 2014, le revenu disponible par habitant croît en regard de 2013 dans l'ensemble des MRC de la région, à l'exception d'Abitibi-Ouest où il se contracte de 0,4 % et de Témiscamingue où il reste stable. La MRC de La Vallée-de-l'Or (+ 0,7 %) est celle qui connaît l'augmentation la plus forte dans la région, stimulée par la croissance de la rémunération des salariés et du revenu net de la propriété. Cette dernière MRC (27 277 $) continue d'ailleurs d'afficher un revenu disponible par habitant supérieur à celui du Québec (26 046 $), à l'instar de Rouyn-Noranda (27 605 $) et d'Abitibi (26 804 $). À l'inverse, Témiscamingue (23 740 $) et Abitibi-Ouest (24 098 $) sont les deux seules MRC à présenter un niveau de revenu en deçà de celui de la province.

Tableau 5.2.2

Revenu disponible par habitant, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2010-2014

	2010r	2011r	2012r	2013r	2014p	Variation 2014/2013	Taux de croissance annuel moyen 2014/2010
	$/hab.					%	
Témiscamingue	20 981	22 332	23 278	23 747	23 740	0,0	3,1
Rouyn-Noranda	24 699	26 758	26 867	27 577	27 605	0,1	2,8
Abitibi-Ouest	20 867	22 082	23 613	24 192	24 098	– 0,4	3,7
Abitibi	23 248	24 367	25 776	26 767	26 804	0,1	3,6
La Vallée-de-l'Or	24 414	25 721	27 136	27 085	27 277	0,7	2,8
Abitibi-Témiscamingue	**23 402**	**24 887**	**25 901**	**26 388**	**26 451**	**0,2**	**3,1**
Ensemble du Québec	**23 738**	**24 393**	**25 156**	**25 666**	**26 046**	**1,5**	**2,3**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2014.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Par ailleurs, les résidents des MRC du Témiscamingue et d'Abitibi-Ouest sont ceux qui reçoivent le plus en transferts des administrations publiques. En 2014, ils ont reçu plus de 6 500 $ par habitant en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse et de la RRQ ainsi que les prestations d'assurance-emploi sont les principaux transferts dans ces deux territoires supralocaux. À l'opposé, c'est dans La Vallée-de-l'Or (5 987 $) que les transferts gouvernementaux par habitant sont les plus bas.

6. Investissements et permis de bâtir

par Guillaume Marchand, Direction des statistiques économiques

6.1 Investissements

L'*Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations : réelles, provisoires, perspectives* de Statistique Canada a connu un remaniement majeur qui affecte la disponibilité et la présentation des données à partir de l'année de référence 2013. **Les composantes du logement, des logiciels et de la prospection pétrolière, minière et gazière ne sont plus incluses dans le total des dépenses en immobilisation.** Les logiciels et la prospection pétrolière, minière et gazière sont dorénavant classés comme produits de propriété intellectuelle (et non plus comme machines et matériel) et sont diffusés distinctement sur le site Web de l'Institut de la statistique du Québec. De plus, les données ne sont plus ajustées pour répondre au concept de formation brute de capital fixe selon la comptabilité nationale. Enfin, depuis l'année de référence 2013, les compagnies détenant des contrats de crédit-bail ne déclarent plus la valeur de ces dépenses.

Pour l'ensemble du Québec, les données historiques des dépenses en immobilisation ont été estimées à nouveau pour la période 2006 à 2012 à l'aide d'une technique d'extrapolation rétrospective, rendant impossible la comparaison de ces données avec les anciennes séries de données. Les schémas de confidentialité ont été réutilisés sur les nouvelles estimations.

Au moment de la rédaction du présent chapitre, les données sur les dépenses en immobilisation par région administrative étaient disponibles uniquement pour les années 2006 à 2015. Elles correspondent aux données équivalentes sur l'ensemble du Québec diffusées par Statistique Canada en juillet 2015. Aux fins de cohérence, la présente analyse exclut la mise à jour des données de 2014 à 2016 sur l'ensemble du Québec diffusées par Statistique Canada en avril 2016.

Toutes les données sont exprimées aux prix courants, c'est-à-dire sans correction pour l'inflation.

Investissements

Selon les prévisions déclarées par les entreprises pour 2015, les investissements dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue devraient atteindre 1,7 G$, en hausse de 34,3 %, suivant un gain de 4,5 % en 2014 et un recul de 24,2 % en 2013. La valeur en 2015 constitue un sommet au cours des dix dernières années. La région représenterait ainsi 4,5 % du total québécois (37,3 G$). La croissance annuelle de la région est supérieure à celle de l'ensemble du Québec en 2015 (+ 2,7 %). En 2015, l'Abitibi-Témiscamingue arrive au premier rang parmi les 17 régions administratives en ce qui concerne la variation annuelle.

Industries productrices de biens

Les industries productrices de biens, qui comptent pour 77,3 % de l'investissement régional, sont en progression de 45,5 % en 2015, pour atteindre 1,3 G$, à la suite des reculs de 0,9 % en 2014 et de 23,9 % en 2013. La valeur en 2015 constitue un sommet au cours des dix dernières années. La croissance en 2015 de l'investissement de la région dans ces industries contraste avec la baisse de l'ensemble du Québec (– 0,5 %). En valeur, la part de la région égale 9,1 % de l'ensemble du Québec (14,3 G$). En 2015, l'investissement de ces industries se concentre dans le secteur de l'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz (963,1 M$), soit 73,7 % du total des industries productrices de biens et 57,0 % du total régional.

Industries productrices de services

L'investissement dans les industries productrices de services, représentant 22,7 % de l'investissement régional, est en hausse de 6,5 % en 2015 et se chiffre à 383,9 M$, à la suite du gain de 20,9 % en 2014 et du recul de 25,2 % en 2013. La croissance en 2015 de l'investissement de la région dans ces industries est supérieure à l'ensemble du Québec (+ 4,8 %). En valeur, la part de la région égale 1,7 % de l'ensemble du Québec (23,0 G$). Les administrations publiques dominent, avec des investissements prévus de 230,9 M$ en 2015, soit 60,1 % du total des industries productrices de services et 13,7 % du total régional.

Secteur privé et secteur public

Le secteur privé, qui représente 71,7 % de l'investissement total, est en progression de 58,6 % en 2015, pour s'élever à 1,2 G$, à la suite des reculs consécutifs de 5,6 % en 2014 et de 36,2 % en 2013. La croissance en 2015 contraste avec la baisse de l'ensemble du Québec (– 2,4 %). La région de l'Abitibi-Témiscamingue représente 6,7 % du secteur privé québécois (18,1 G$). Les investissements publics affichent un déclin de 3,1 % en 2015, pour s'établir à 478,5 M$, à la suite des augmentations consécutives de 25,3 % en 2014 et de 24,0 % en 2013. La décroissance en 2015 contraste avec la hausse de la moyenne québécoise (+ 8,0 %). L'Abitibi-Témiscamingue accapare 2,5 % des investissements publics au Québec (19,2 G$).

Enfin, la construction compte pour 83,2 % des intentions d'investissement en 2015 et le matériel et l'outillage pour 16,8 %.

Tableau 6.1.1

Dépenses en immobilisation par industrie[1], par secteur et actif, Abitibi-Témiscamingue, 2011-2015

Industrie (SCIAN[1]), secteur et actif	2011	2012	2013	2014[p]	2015[pe]	Variation 2015/2014	Part relative dans la région (2015)	Part relative dans le Québec (2015)
	M$					%		
Industries productrices de biens	998,9	1 190,3	906,4	898,0	1 306,8	45,5	77,3	9,1
Agriculture, foresterie, pêche et chasse[2]	12,4	17,2	8,5	13,5	8,6	– 36,4	0,5	1,3
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	696,7	926,7	628,5	571,8	963,1	68,4	57,0	42,1
Services publics	147,4	124,0	184,3	231,5	176,2	– 23,9	10,4	2,9
Construction	34,0	21,8	16,2	18,3	21,5	17,5	1,3	2,0
Fabrication	108,4	100,5	68,9	62,8	137,3	118,6	8,1	3,3
Industries productrices de services	360,4	398,3	298,0	360,4	383,9	6,5	22,7	1,7
Commerce de gros	7,4	7,8	10,6	8,7	8,7	0,0	0,5	1,3
Commerce de détail	14,5	19,9	F	17,2	15,1	– 12,4	0,9	1,3
Transport et entreposage	24,4	33,4	15,2	19,4	x	..	..	..
Industrie de l'information et industrie culturelle	13,5	13,5	9,0	4,2	5,6	31,4	0,3	0,4
Finance et assurances[3]	36,5	41,3	x	7,1	5,0	– 30,3	0,3	1,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	16,7	27,9	10,7	10,3	5,9	– 42,3	0,4	0,4
Services professionnels scientifiques et techniques	7,3	5,9	5,4	9,2	5,8	– 36,3	0,3	1,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,2	0,1	x	1,1	0,9	– 19,8	0,1	1,5
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	6,6	7,0	x	6,1	2,4	– 60,3	0,1	1,3
Services d'enseignement	41,8	35,1	31,8	56,8	56,1	– 1,3	3,3	2,7
Soins de santé et assistance sociale	21,4	16,7	x	24,4	17,9	– 26,9	1,1	0,8
Arts, spectacles et loisirs	2,5	1,6	2,0	1,6	3,9	139,6	0,2	1,3
Services d'hébergement et de restauration	9,6	10,2	F	9,9	9,9	– 0,4	0,6	1,4
Autres services (sauf les administrations publiques)[4]	5,6	6,9	x	1,6	x	..	..	..
Administrations publiques[5]	152,3	171,0	162,2	182,8	230,9	26,3	13,7	2,7
Secteur privé	1 007,7	1 270,8	810,1	764,5	1 212,2	58,6	71,7	6,7
Secteur public	351,6	317,9	394,3	493,9	478,5	– 3,1	28,3	2,5
Construction	865,7	1 078,3	850,0	1 006,2	1 405,8	39,7	83,2	5,9
Matériel et outillage	493,6	510,3	354,4	252,2	284,8	12,9	16,8	2,1
Total	**1 359,3**	**1 588,6**	**1 204,4**	**1 258,4**	**1 690,7**	**34,3**	**100,0**	**4,5**

p : provisoires; pe : perspectives.

1. Statistique Canada, *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord*.
2. Les dépenses en immobilisation pour la chasse et le piégeage sont exclues du total pour cette catégorie.
3. À compter de l'année de 2013, les organismes de chaque secteur devaient déclarer leurs dépenses en immobilisation relatives aux contrats de crédit-bail. Auparavant, les organismes détenant le contrat de crédit-bail devaient déclarer la valeur de ces dépenses. Par conséquent, les données 2013 et subséquentes du secteur de la finance et des assurances (52) ne sont pas comparables avec les années précédentes.
4. Les dépenses en immobilisation pour le sous-secteur 814 « Ménages privés » du SCIAN sont exclues du total pour cette catégorie.
5. Les dépenses en immobilisation pour les sous-secteurs 914 « Administrations publiques autochtones » et 919 « Organismes publics internationaux et autres organismes publics extra-territoriaux » du SCIAN sont exclues du total pour cette catégorie.

Note : En raison de l'arrondissement des données, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des parties.

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les dépenses en immobilisations et réparations : réelles, provisoires, perspectives* (EDIR).

6.2 Permis de bâtir

La valeur des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue atteint 239,6 M$ en 2015, en hausse de 1,6 % par rapport à 2014. La croissance s'observe dans les secteurs institutionnel (+ 52,8 %), industriel (+ 40,6 %) et résidentiel (+ 2,6 %), alors que le secteur commercial est en baisse (– 27,8 %).

Figure 6.2.1

Valeur des permis de bâtir résidentiels, Abitibi-Témiscamingue, 1999-2015

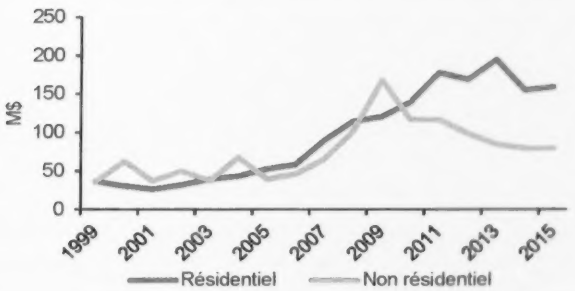

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Figure 6.2.2

Valeur des permis de bâtir non résidentiels selon le type de construction, Abitibi-Témiscamingue, 1999-2015

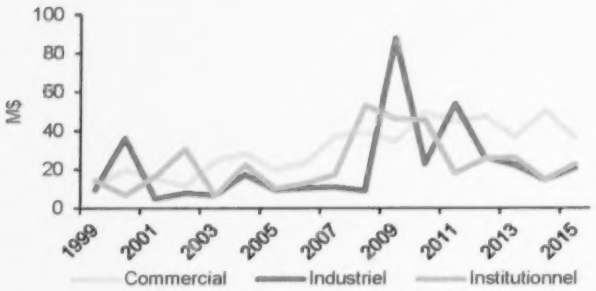

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Secteur résidentiel

Avec 159,7 M$, le secteur résidentiel dans la région reste en dessous de la moyenne des quatre dernières années (174,5 M$). À l'échelle des MRC, seule celle de Témiscamingue enregistre une valeur supérieure à la moyenne de 2011-2014. Plusieurs municipalités de la région montrent un déclin de la valeur des permis de bâtir résidentiels; c'est le cas d'Amos dans la MRC d'Abitibi (12,9 M$, moyenne 2011-2014 : 18,4 M$).

Nombre d'unités de logement

Les municipalités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont autorisé la création de 559 nouveaux logements en 2015, comparativement à 555 en 2014 (+ 0,7 %). Les MRC de Rouyn-Noranda, de La Vallée-de-l'Or et d'Abitibi sont les plus importantes émettrices de permis de la région avec 240, 188 et 96 logements en 2015, respectivement. Dans la MRC d'Abitibi, le nombre de nouveaux logements autorisés par la municipalité d'Amos, soit 40 unités, se situe nettement au-dessous de la moyenne 2011-2014 qui est de 87.

Figure 6.2.3

Unités de logement, Abitibi-Témiscamingue, 1999-2015

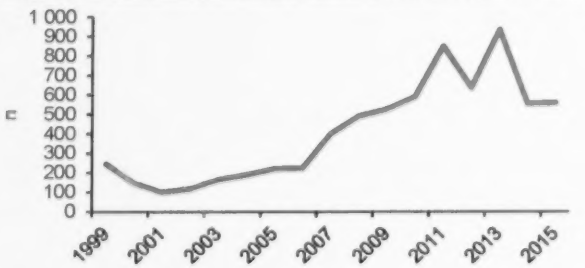

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 6.2.1

Nombre d'unités de logement, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2011-2014
			n			
Témiscamingue[1]	11	12	15	13	6	13
Rouyn-Noranda	152	247	466	214	240	270
Abitibi-Ouest[2]	30	40	88	22	29	45
Abitibi[2]	97	191	126	141	96	139
La Vallée-de-l'Or[2]	561	146	239	165	188	278
Abitibi-Témiscamingue[2]	**851**	**636**	**934**	**555**	**559**	**744**
Ensemble du Québec	**53 890**	**51 262**	**42 493**	**41 300**	**38 485**	**47 236**

1. La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente moins de 50 % de la population totale du territoire donné.
2. La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2015.
Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Secteurs non résidentiels

Le secteur commercial n'est pas à son plus haut dans la région avec 36,4 M$ en 2015 alors que la moyenne 2011-2014 est de 44,9 M$. Seule la MRC de Rouyn-Noranda affiche une hausse des permis commerciaux (21,9 M$, moyenne 2011-2014 : 17,2 M$).

Malgré la hausse en 2015, le secteur industriel de la région de l'Abitibi-Témiscamingue se chiffre à 20,7 M$ et peine à retrouver les sommets de 2009 et 2011 (87,6 M$ et 53,9 M$). À l'inverse de cette tendance, la municipalité de Béarn, dans la MRC de Témiscamingue, connaît une année exceptionnelle (8,2 M$, moyenne 2011-2014 : 0,3 M$).

En ce qui concerne le secteur institutionnel, la valeur des permis de bâtir en 2015 atteint 22,7 M$, ce qui est au-delà de la moyenne des quatre années précédentes (21,3 M$). La municipalité de Val-d'Or (16,7 M$, moyenne 2011-2014 : 8,4 M$), dans la MRC de La Vallée-de-l'Or, connaît une année exceptionnelle, tandis que celle de Rouyn-Noranda (2,0 M$, moyenne 2011-2014 : 6,2 M$) est à son plus bas pour une deuxième année de suite.

Tableau 6.2.2

Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2015

	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	k$	Moyenne 2011-2014	k$	Moyenne 2011-2014	k$	Moyenne 2011-2014	k$	Moyenne 2011-2014
Témiscamingue[1]	5 032	4 393	962	1 932	8 833	631	1 913	1 441
Rouyn-Noranda	63 732	66 221	21 912	17 239	1 995	5 794	1 960	6 164
Abitibi-Ouest[2]	8 778	10 917	1 108	3 264	350	245	1 374	1 934
Abitibi[2]	27 907	33 761	158	5 563	536	3 160	396	1 503
La Vallée-de-l'Or[2]	54 216	59 211	12 345	16 926	8 986	19 438	17 071	10 223
Abitibi-Témiscamingue[2]	**159 665**	**174 503**	**36 485**	**44 924**	**20 700**	**29 268**	**22 714**	**21 265**
Ensemble du Québec	**8 407 366**	**9 516 289**	**2 779 009**	**3 112 015**	**1 024 530**	**1 090 805**	**1 633 419**	**1 977 537**

1. La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente moins de 50 % de la population totale du territoire donné.
2. La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2015.
Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

7. Mines

par Louis Madore et Geneviève Caron, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Investissement minier

Le secteur minier joue un rôle important dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Avec des dépenses de 750 M$ en 2015, l'Abitibi-Témiscamingue occupe le second rang des régions administratives en termes d'investissement minier, accaparant 32,6 % de l'investissement minier total du Québec. La région, dont les activités sont surtout axées sur les mines d'or, a été épargnée par la baisse de l'investissement minier qu'a connue le Québec en 2015, n'accusant qu'un léger recul de 0,5 %.

Production minérale

L'Abitibi-Témiscamingue occupe aussi le second rang des régions administratives pour la valeur des livraisons minérales en 2015. Celle-ci atteint 1,8 G$, soit 23,7 % de la valeur totale des livraisons minérales québécoises. Il s'agit d'une augmentation de la valeur des livraisons de 7,2 % par rapport à 2014.

En 2015, l'Abitibi-Témiscamingue comptait neuf mines d'or qui ont été en exploitation pour au moins une partie de l'année, les activités minières à la fosse Monique (Mines Richmont) ayant cessé en janvier 2015 et la mine du lac Herbin ayant été exploitée de façon sporadique depuis mars 2015. La mine Elder (Mines Abcourt) a, pour sa part, été exploitée sur une base non commerciale en 2015. Plusieurs substances secondaires telles que l'antimoine, l'argent, le bismuth, le cadmium, le cuivre et le zinc ont aussi été extraites des mines d'or en exploitation sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue. De plus, la fonderie Horne, présente sur le territoire, a produit des substances accessoires comme le soufre, le tellure et le sélénium lors du processus de traitement du minerai. De la pierre, du sable et du gravier ainsi que de la tourbe sont extraits de sites d'extraction de substances minérales de surface présents en Abitibi-Témiscamingue. Cette région compte près d'une dizaine de projets de mise en valeur de gîtes pour le nickel, l'or et les terres rares.

L'économie du secteur minier s'articule autour de deux pôles, soit l'investissement minier et la production minérale.

L'investissement minier comprend les dépenses en travaux pour l'aménagement d'un site minier et pour le renouvellement des réserves de minerai. Sont également incluses les dépenses pour la construction d'infrastructures et l'acquisition d'équipement et de machinerie liés au complexe minier ainsi que l'ensemble des dépenses en travaux d'exploration et de mise en valeur d'un gîte minéral.

La production minérale provient de mines et de plusieurs sites d'extraction de substances minérales de surface (carrières, sablières et tourbières). De plus, les fonderies et affineries produisent des substances accessoires lors du processus de traitement du minerai.

Ce document présente les données finales de 2014 ainsi que les données provisoires de 2015. Il présente également les intentions d'investissement exprimées par les compagnies minières ainsi que les prévisions exprimées par les exploitants miniers pour 2016.

La valeur des livraisons est estimée en fonction des prix courants des métaux pour l'année de l'enquête ou selon les évaluations fournies par les producteurs miniers.

Figure 7.1

Répartition de l'investissement minier, régions administratives, 2015

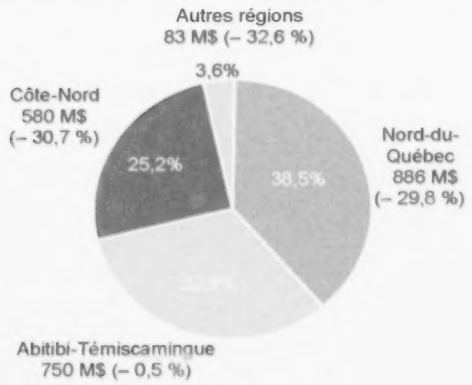

Ensemble du Québec 2015 : 2 299 M$ (– 22,7 %)

(+ – %) : Variation par rapport à 2014

Source : Institut de la statistique du Québec, *Relevé des dépenses d'exploration minière, de mise en valeur et d'aménagement des complexes miniers.*

Figure 7.2

Répartition des livraisons minérales, régions administratives, 2015

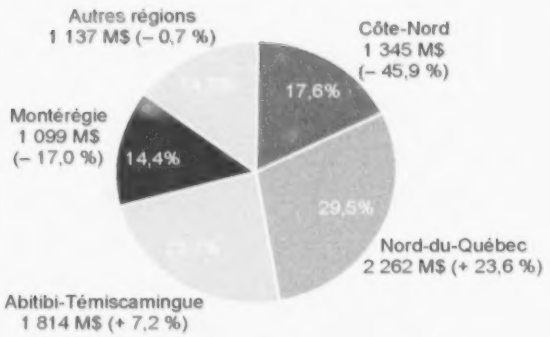

Ensemble du Québec 2015 : 7 656 M$ (– 9,7 %)

(+ – %) : Variation par rapport à 2014

Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières.*

Tableau 7.1

Mines en exploitation, en exploitation sporadique et fermée, Abitibi-Témiscamingue, 2015

Nom de la mine	Propriétaire	Substance(s) principale(s)	Substance(s) secondaire(s)
		En exploitation	
Westwood	IAMGOLD Corporation	Or	Argent
LaRonde	Mines Agnico Eagle	Or	Antimoine, argent, bismuth, cadmium, cuivre, zinc
Lapa	Mines Agnico Eagle	Or	Argent
Goldex	Mines Agnico Eagle	Or	Argent
Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle / Yamana Gold	Or	Argent
Beaufor	Mines Richmont	Or	Argent
Elder	Mines Abcourt	Or	Argent
		En exploitation sporadique	
Lac Herbin	QMX Gold Corporation	Or	Argent
		Fermée	
Monique	Mines Richmont	Or	Argent

Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières.*

Selon les prévisions exprimées par les sociétés minières en exploitation en Abitibi-Témiscamingue, au prix des substances minérales de 2015, la valeur des livraisons devrait s'établir à 1,7 G$ en 2016, en baisse de 4,2 % par rapport à 2015.

L'emploi dans le secteur minier

En 2015, le secteur minier en Abitibi-Témiscamingue comptait 3 420 emplois en équivalent personne-année, une perte de 446 emplois (− 11,5 %) par rapport à 2014. L'Abitibi-Témiscamingue pourvoit 21,5 % des 15 934 emplois miniers pour l'ensemble du Québec, occupant à cet égard le premier rang des régions administratives. La grande majorité (82,6 %) des emplois miniers en l'Abitibi-Témiscamingue est attribuable à l'extraction de l'or.

Le salaire annuel moyen payé pour un emploi minier en Abitibi-Témiscamingue était de 109 482 $ en 2015. La somme des salaires versés par l'industrie minière en Abitibi-Témiscamingue s'élevait à 374 M$ en 2015, une baisse de 9 M$ (− 2,4 %) par rapport à 2014.

Tableau 7.2

Emploi et salaire annuel moyen, régions administratives et ensemble du Québec, 2014-2015[1]

	Personne-année			Salaire annuel moyen		
	2014	2015	Variation 2015/2014	2014	2015	Variation 2015/2014
	n		%	$		%
Abitibi-Témiscamingue	3 866	3 420	– 11,5	99 242	109 482	10,3
Nord-du-Québec	2 880	3 015	4,7	120 861	115 692	– 4,3
Montérégie	2 987	2 836	– 5,1	80 090	79 652	– 0,5
Côte-Nord	3 463	2 799	– 19,2	131 806	155 778	18,2
Autres régions	3 898	3 271	– 16,1	67 054	71 533	6,7
Forage au diamant (ensemble du Québec)[2]	593	593	–	63 803	63 803	–
Le Québec	**17 687**	**15 934**	**– 9,9**	**97 622**	**103 990**	**6,5**

1. 2014 : données finales; 2015 : données provisoires.
2. Montant non disponible pour les données provisoires de 2015, imputé du *Relevé annuel sur les opérations de forage au diamant*, 2014.
Source : Institut de la statistique du Québec, *Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières*.

8. Santé

par Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le découpage géographique utilisé dans cette section est celui des régions sociosanitaires, telles qu'elles ont été délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux au printemps 2005. Par ailleurs, l'analyse dans cette section présente un portrait statistique de l'offre de services dans le système de santé au Québec en s'appuyant sur les données relatives au personnel de la santé.

En 2014, dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le nombre de médecins s'établit à 369, soit un ratio de 2,5 médecins pour 1 000 habitants[1]. La région se positionne ainsi au huitième rang pour ce qui est du nombre de médecins pour 1 000 habitants. Au Québec, on compte 2,3 médecins pour 1 000 habitants.

Figure 8.1

Nombre de médecins pour 1 000 habitants, selon la catégorie, régions sociosanitaires et ensemble du Québec, 2014

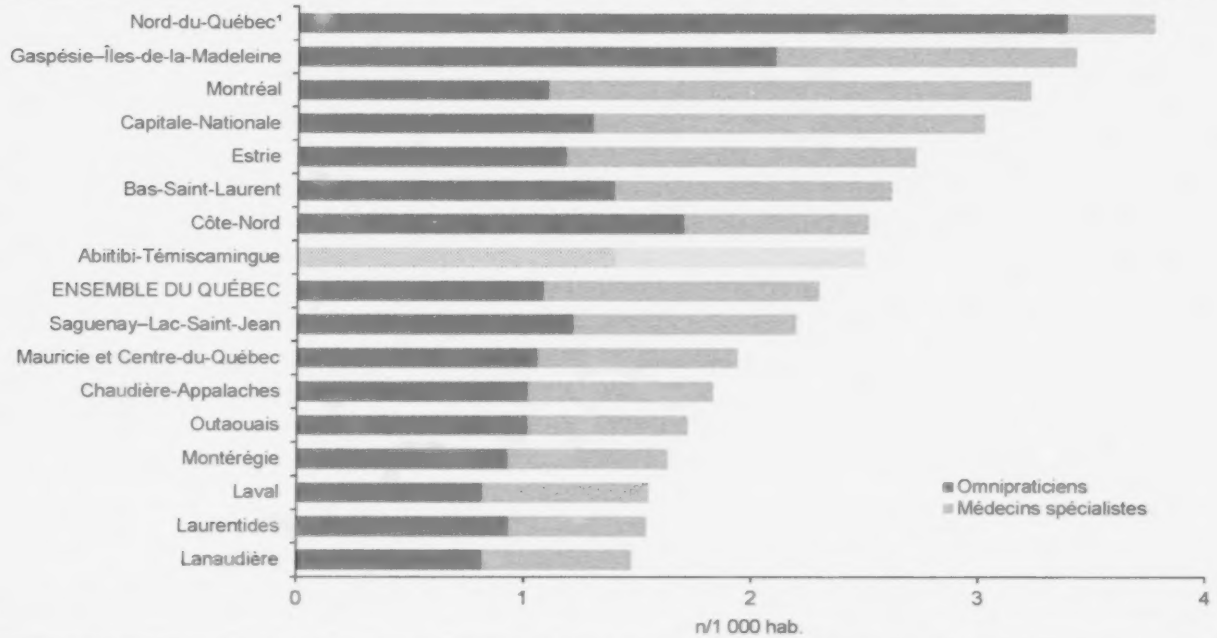

1. Comprenant les trois régions sociosanitaires : Nord-du-Québec, Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James.
Note : Le ratio correspond au nombre de médecins inscrits à la RAMQ divisé par la population totale du territoire au 1er juillet.
Sources : Institut de la statistique du Québec et Régie de l'assurance maladie du Québec, 2016.

Par rapport à 2010, le nombre de médecins a augmenté de 12,8 % dans la région témiscabitibienne. Au Québec, le nombre de médecins s'est accru de 10,5 % au cours de cette période, ce qui porte l'effectif à 18 857. L'accroissement du nombre de médecins dans la région concerne tant les spécialistes (+ 14,1 %) que les omnipraticiens (+ 11,9 %). Au Québec, les spécialistes (+ 12,0 %) plus que les omnipraticiens (+ 8,9 %) ont participé à l'augmentation du nombre de médecins (+ 10,5 %).

1. Pour plusieurs raisons, les ratios médecins/population par région ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs d'accès aux services médicaux. Parmi ces raisons, la principale tient au fait que les populations de plusieurs régions reçoivent une partie importante des services qui leur sont fournis de médecins d'une région autre que celle dans laquelle résident ces populations.

Tableau 8.1

Nombre de médecins, région sociosanitaire de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2010 et 2014

	Nombre de médecins[1]			Nombre pour 1 000 personnes[2]		
	2010	2014	Variation 2014/2010	2010	2014	Écart 2014-2010
	n		%	n pour 1 000 habitants		points pour 1 000
Abitibi-Témiscamingue	**327**	**369**	**12,8**	**2,24**	**2,49**	**0,26**
Omnipraticiens	185	207	11,9	1,27	1,40	0,13
Spécialistes	142	162	14,1	0,97	1,10	0,12
Ensemble du Québec	**17 067**	**18 857**	**10,5**	**2,15**	**2,30**	**0,14**
Omnipraticiens	8 180	8 906	8,9	1,03	1,08	0,05
Spécialistes	8 887	9 951	12,0	1,12	1,21	0,09

1. Dans les statistiques, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.
2. Le ratio correspond au nombre de médecins inscrits à la RAMQ divisé par la population totale du territoire au 1er juillet.

Sources : Institut de la statistique du Québec et Régie de l'assurance maladie du Québec, 2016.

Pour ce qui est du personnel infirmier, la région est desservie, en 2014-2015, par un effectif de 2 210 personnes travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux, ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport à 2010-2011. Cette croissance touche principalement les infirmières cliniciennes et praticiennes (+ 41,3 %) et les infirmières auxiliaires (+ 21,3 %). À l'inverse, on observe une diminution du nombre d'infirmières (– 12,3 %) et de préposées aux bénéficiaires (– 3,9 %).

Tableau 8.2

Efectif du réseau de la santé et des services sociaux selon certaines catégories du personnel infirmier[1], région sociosanitaire de l'Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2010-2011 à 2014-2015[2]

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Variation 2014-2015/ 2010-2011
			n			%
Abitibi-Témiscamingue	**2 161**	**2 183**	**2 204**	**2 239**	**2 210**	**2,3**
Infirmières	786	751	742	722	689	– 12,3
Infirmières cliniciennes et praticiennes	259	305	321	347	366	41,3
Infirmières auxiliaires	329	353	374	403	399	21,3
Préposées aux bénéficiaires	787	774	767	767	756	– 3,9
Nombre pour 1 000 habitants[3]	14,78	14,88	14,96	15,16	14,94	1,1
Ensemble du Québec	**107 698**	**109 629**	**111 285**	**112 973**	**113 342**	**5,2**
Infirmières	35 670	35 275	35 114	35 011	33 805	– 5,2
Infirmières cliniciennes et praticiennes	16 513	17 581	18 355	19 474	21 431	29,8
Infirmières auxiliaires	16 863	17 630	18 303	18 655	18 616	10,4
Préposées aux bénéficiaires	38 652	39 143	39 513	39 833	39 490	2,2
Nombre pour 1 000 habitants[3]	13,58	13,69	13,76	13,85	13,80	1,6

1. Le nombre de personnes à l'emploi du réseau au 31 mars de l'année. Les personnes occupant plus d'un emploi au 31 mars sont comptabilisées une seule fois, en priorisant selon le statut (d'abord temps complet régulier, puis temps partiel régulier et ensuite temps partiel occasionnel) et, pour un même statut, selon l'équivalent temps complet (ETC).
2. Les données sont présentées sur la base des années financières (1er avril au 31 mars).
3. Calculé pour l'ensemble du personnel concerné par rapport à la population au 1er juillet de chaque année financière.

Note : Bien que regroupant une grande majorité de femmes, les données sur les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires incluent également les hommes.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère de la Santé et des Services sociaux, 2016.

9. Éducation

9.1 Taux de diplomation aux études collégiales

par Sophie Brehain, Institut de la statistique du Québec (Direction des statistiques sectorielles et du développement durable) et Jane-Hélène Gagnon, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (Direction générale de l'enseignement collégial)

Le taux de diplomation aux études collégiales présente les taux d'obtention cumulés des diplômes d'études collégiales (DEC) et des attestations d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial étaient à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC et dans un établissement d'enseignement collégial de la région. Le taux est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial[1]. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. La présente analyse porte sur les cinq dernières cohortes pour lesquelles les données sont disponibles, soit celles des nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2005 à 2009.

Le taux de diplomation aux études collégiales des 922 étudiants nouvellement inscrits à l'ordre d'enseignement collégial à l'automne de 2009 dans l'ensemble des établissements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est de 61,2 %. Ce taux est en baisse par rapport à celui des trois cohortes précédentes. Les étudiants des établissements de l'Abitibi-Témiscamingue affichent un taux de diplomation aux études collégiales plus faible que celui de l'ensemble du Québec pour la période observée. Au Québec, sur les 57 184 nouveaux inscrits au collégial à l'automne de 2009, 63,6 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Durant les cinq années étudiées, les taux de diplomation au Québec présentent une tendance à la baisse.

Tout comme à l'échelle provinciale, le taux de diplomation des étudiantes inscrites pour la première fois au collégial dans un établissement d'enseignement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est systématiquement plus élevé que celui des hommes. L'écart le plus important pour la période observée est constaté pour la cohorte de l'automne 2006 où il s'élève à 13,6 points de pourcentage. Les dernières données disponibles montrent un écart de 10,9 points de pourcentage, avec un taux de diplomation auprès des étudiantes de 65,5 % contre 54,6 % chez les étudiants de la cohorte de 2009.

Des 478 nouveaux inscrits au collégial dans un DEC de type préuniversitaire à l'automne 2009, 68,0 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Le taux de diplomation auprès des 287 nouveaux inscrits au collégial dans un programme de DEC technique à la même année est plus faible, soit 64,1 %. Pour chaque cohorte, le nombre de nouveaux inscrits au collégial dans un cheminement en accueil ou transition est beaucoup moins important (157 inscrits à l'automne 2009) que celui dans les programmes de DEC préuniversitaire ou technique. Ces étudiants sont également ceux qui connaissent les taux de diplomation les plus bas comparativement aux étudiants inscrits dans les deux autres types de programmes de DEC (35,0 % pour la cohorte de 2009). Pour les étudiants inscrits dans cette région dans un DEC technique et plus marginalement dans un cheminement en accueil ou transition, les taux de diplomation des femmes peuvent être plus faibles que ceux des hommes, contrairement à la tendance observée pour l'ensemble du Québec.

1. Soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition.

Par ailleurs, parmi les étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études collégiales ni d'attestation d'études collégiales, un certain pourcentage obtient un diplôme d'études professionnelles (DEP) au cours de cette même période de deux ans après la durée prévue des études collégiales du programme de DEC initial. Chez la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2009, dans les établissements de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 8,4 % des étudiants obtiennent un DEP. La prise en compte du pourcentage d'étudiants ayant obtenu un DEC ou une AEC (61,2 %) ainsi que ceux ayant obtenu un DEP (8,4 %) porte à 69,5 % le pourcentage d'étudiants de la cohorte qui ont obtenu une qualification. À l'échelle de l'ensemble du Québec, ce taux global de qualification des étudiants de la cohorte de 2009 est de 70,2 % (63,6 % ayant obtenu un DEC ou une AEC et 6,6 %, un DEP).

Tableau 9.1.1

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistré deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, Abitibi-Témiscamingue, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2005 à 2009

	2005	2006	2007	2008	2009
			%		
Préuniversitaire	**66,3**	**70,1**	**69,3**	**69,5**	**68,0**
Hommes	55,9	60,6	58,5	64,7	60,8
Femmes	73,2	77,1	77,2	72,3	72,0
Technique	**55,4**	**65,3**	**57,5**	**60,4**	**64,1**
Hommes	58,9	62,0	62,3	61,2	68,6
Femmes	52,7	67,3	54,1	59,9	61,5
Accueil ou transition	**45,3**	**39,8**	**35,0**	**37,0**	**35,0**
Hommes	36,6	35,3	28,6	37,7	27,2
Femmes	60,9	44,7	40,7	36,4	46,2
Ensemble des programmes	**60,9**	**65,1**	**61,4**	**61,8**	**61,2**
Hommes	**54,2**	**57,2**	**55,9**	**58,7**	**54,6**
Femmes	**65,8**	**70,8**	**65,5**	**64,0**	**65,5**

Note : Les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec sont exclues.
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

9.2 Nombre de diplômés au baccalauréat

par Marc-André Gauthier, Direction des statistiques sociodémographiques

Note méthodologique

Le nombre de diplômés au baccalauréat au Québec provient des données administratives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Les bacheliers correspondent aux nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires du baccalauréat ayant obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée. Les bacheliers du baccalauréat professionnel (médecine, art dentaire, etc.) sont inclus dans cet univers. Les bacheliers sont classés selon la région administrative de résidence déclarée au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes (FGJ). En raison de cette approche, la couverture du nombre de bacheliers n'est pas complète, ainsi on attribue une région à près de huit bacheliers sur dix.

Les domaines d'études au baccalauréat se répartissent en quatre catégories : sciences de la santé, sciences pures et appliquées, sciences sociales et humaines et études plurisectorielles. Toutefois, si la personne cumule plus d'un domaine pendant sa formation, le domaine d'études est indéterminé. Précisons que cette dernière catégorie n'est pas présentée dans le tableau, mais elle est incluse dans le total.

Enfin, certaines révisions mineures ont été apportées aux données antérieures. Par conséquent, les données historiques présentées dans cette section prévalent sur celles diffusées dans l'édition 2015. Pour obtenir de plus amples précisions sur la source de données et ses limites et pour consulter l'analyse comparative du nombre de diplômés au baccalauréat entre les régions, veuillez vous référer au chapitre Éducation dans le *Panorama des régions du Québec, Édition 2016*.

Évolution du nombre de nouveaux bacheliers

En 2013, parmi les 29 117 nouveaux diplômés du baccalauréat au Québec, 506 bacheliers proviennent de la région de l'Abitibi-Témiscamingue (tableau 9.2.1). Au cours de la période 2008 à 2013, la région de l'Abitibi-Témiscamingue voit le nombre de bacheliers se réduire à un taux annuel moyen de 1,0 % (passant de 532 à 506), alors qu'au Québec l'effectif a crû à un taux annuel de 2,4 %. Sur une base annuelle, le nombre de diplômés fluctue comme on le constate dans la plupart des régions. En comparaison de la forte hausse observée au Québec en 2013 (+ 12,6 %), la région de l'Abitibi-Témiscamingue connaît une croissance analogue du contingent de ses nouveaux bacheliers (+ 10,2 %).

Tableau 9.2.1

Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et selon le sexe, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2008-2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Variation 2013/2012	Taux de croissance annuel moyen 2013/2008	Part de diplômés en 2013
			n					%	
Abitibi-Témiscamingue	**532**	**564**	**557**	**511**	**459**	**506**	**10,2**	**– 1,0**	**100,0**
Hommes	165	189	179	168	135	183	35,6	2,1	36,2
Femmes	367	375	378	343	324	323	– 0,3	– 2,5	63,8
Ensemble du Québec	**25 808**	**25 927**	**26 123**	**26 558**	**25 852**	**29 117**	**12,6**	**2,4**	**100,0**
Hommes	9 934	9 852	9 740	10 134	9 826	11 227	14,3	2,5	38,6
Femmes	15 874	16 075	16 383	16 424	16 026	17 890	11,6	2,4	61,4

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016.

La majorité des nouveaux diplômés sont des femmes, une tendance qui s'observe déjà depuis quelques années dans l'ensemble des régions du Québec. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, la proportion de nouveaux titulaires féminins d'un baccalauréat en 2013 est de 63,8 %. Sur toute la période observée, cette proportion est demeurée supérieure à celle du Québec. Entre 2008 et 2013, la région de l'Abitibi-Témiscamingue enregistre une diminution du nombre de femmes diplômées, l'effectif féminin passant de 367 à 323, alors qu'on note un accroissement des diplômés masculins (de 165 à 183). À noter que les hommes connaissent une hausse considérable du pourcentage de nouveaux diplômés entre 2012 et 2013 (+ 35,6 %).

Les domaines d'études au baccalauréat

Toutes régions confondues, le domaine d'études le plus populaire est celui des sciences sociales et humaines. Dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, cette proportion se situe toutefois à un niveau légèrement inférieur à celle du Québec en 2013 (63,6 % c. 66,0 %) (tableau 9.2.2). À l'image de l'ensemble du Québec, les diplômés des sciences pures et appliquées constituent le second groupe en importance, ces derniers représentant 18,2 % des nouveaux diplômés.

Tableau 9.2.2

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ), le sexe et le domaine d'études[2], Abitibi-Témiscamingue, 2008-2013

	Domaine d'études				Total
	Sciences de la santé	Sciences pures et appliquées	Sciences sociales et humaines	Études plurisectorielles	
	%				n
Les deux sexes					
2008	12,2	18,6	65,6	3,6	532
2009	13,3	16,3	67,6	2,8	564
2010	14,5	16,7	64,5	4,3	557
2011	12,1	17,4	67,9	2,5	511
2012	14,4	13,3	69,5	2,8	459
2013	16,0	18,2	63,6	2,2	506
Hommes					
2008	—	38,8	56,4	3,6	165
2009	5,8	31,7	60,8	—	189
2010	5,6	40,8	49,7	3,9	179
2011	5,4	37,5	56,0	—	168
2012	8,9	34,8	54,8	—	135
2013	6,0	29,5	61,2	3,3	183
Femmes					
2008	17,2	9,5	69,8	3,5	367
2009	17,1	8,5	70,9	3,5	375
2010	18,8	5,3	71,4	4,5	378
2011	15,5	7,6	73,8	3,2	343
2012	16,7	4,3	75,6	3,4	324
2013	21,7	11,8	65,0	1,5	323

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
2. Les pourcentages ont été calculés en excluant les diplômes indéterminés.
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016.

À l'échelle du Québec et des régions, les femmes comme les hommes obtiennent en plus grand nombre leurs diplômes du domaine des sciences sociales et humaines. Ainsi, pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue en 2013, la proportion est de 65,0 % chez les femmes et de 61,2 % chez les hommes. À l'instar de ce qui est observé dans l'ensemble du Québec, les femmes tendent à privilégier les sciences de la santé par rapport aux hommes (21,7 % f c. 6,0 % h) alors qu'inversement, les hommes sont proportionnellement plus nombreux à réaliser leurs études de premier cycle universitaire dans le domaine des sciences pures et appliquées (11,8 % f c. 29,5 % h).

L'université de diplomation[1]

Les nouveaux bacheliers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue obtiennent leur diplôme en 2013 principalement de quatre universités, dont la première est basée sur le territoire de résidence (tableau 9.2.3) : l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (31,0 %), l'Université Laval (17,6 %), l'Université de Montréal (12,5 %) et l'Université de Sherbrooke (12,3 %).

Parmi les autres institutions d'enseignement les plus souvent fréquentées, notons que l'Université du Québec à Montréal décerne les diplômes à 6,3 % des bacheliers de la région.

Tableau 9.2.3

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et l'université de diplomation, Abitibi-Témiscamingue, 2008-2013

		2008	2009	2010	2011	2012	2013
Université Laval	%	18,4	19,5	15,1	15,9	19,6	17,6
Université de Montréal	%	10,3	10,8	11,7	12,7	10,2	12,5
École des hautes études commerciales de Montréal	%	1,7	0,9	1,1	1,2	1,5	1,0
École Polytechnique de Montréal	%	—	1,2	1,1	1,8	1,7	—
Université de Sherbrooke	%	9,8	11,5	11,3	9,0	9,6	12,3
Université du Québec à Montréal	%	8,5	8,7	6,3	5,9	6,1	6,3
Université du Québec à Trois-Rivières	%	3,4	2,3	3,4	3,3	5,2	4,2
Université du Québec à Chicoutimi	%	—	—	0,9	1,2	1,5	2,8
Université du Québec à Rimouski	%	—	—	—	—	—	1,0
Université du Québec en Outaouais	%	3,6	3,0	3,1	2,9	3,7	3,0
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	%	34,6	31,9	38,4	38,0	36,2	31,0
École de technologie supérieure	%	3,4	2,7	3,4	2,2	1,3	3,2
Télé-université	%	—	0,9	1,1	1,4	—	1,0
Université McGill	%	2,3	2,3	1,3	2,0	—	2,0
Université Concordia	%	1,3	2,8	1,4	1,8	1,1	1,2
Université Bishop's	%	—	—	—	—	—	—
Total	**n**	**532**	**564**	**557**	**511**	**459**	**506**

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016.

1. Rappelons que les données concernent uniquement les diplômés résidant au Québec au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes. Aussi, seuls les diplômés d'universités québécoises sont inclus.

10. Culture et communications

par Gaëtane Dubé, Observatoire de la culture et des communications du Québec

En 2014, la région de l'Abitibi-Témiscamingue regroupe sur son territoire 13 salles de spectacles, plus de 20 institutions muséales[1], 11 librairies et 15 écrans répartis dans 4 cinémas. Cette région compte ainsi 78,4 établissements culturels par 100 000 habitants, soit un nombre supérieur à celui déterminé pour l'ensemble du Québec (31,3). L'infrastructure culturelle de cette région est supérieure au nombre établi pour l'ensemble du Québec en ce qui a trait aux salles de spectacles (8,8 établissements par 100 000 habitants comparativement à 7,8), aux institutions muséales (14,2 établissements par 100 000 habitants comparativement à 5,3), aux librairies (7,4 établissements par 100 000 habitants comparativement à 4,2) et aux écrans de cinéma (10,1 écrans par 100 000 habitants comparativement à 8,9).

Tableau 10.1

Nombre d'établissements culturels de divers types, Abitibi-Témiscamingue, 2013 et 2014

	Établissements		Ratio région/ Québec	Région	Ensemble du Québec
	2013	2014	2014	2014	
	n		%	Nombre d'établissements[1] par 100 000 habitants	
Salles de spectacles	12	13	2,0	8,8	7,8
Institutions muséales[2]	22	21	4,8	14,2	5,3
Bibliothèques publiques autonomes : points de services	16	16	4,4	10,8	4,4
Bibliothèques publiques affiliées : points de services	45	51	7,4	34,5	8,4
Librairies	11	11	3,2	7,4	4,2
Cinémas et ciné-parcs	4	4	4,0	2,7	1,2
Écrans	15	15	2,1	10,1	8,9

1. À l'exception du nombre d'écrans par 100 000 habitants.
2. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 10.1

Nombre d'établissements culturels* par 100 000 habitants, régions administratives et ensemble du Québec, 2014

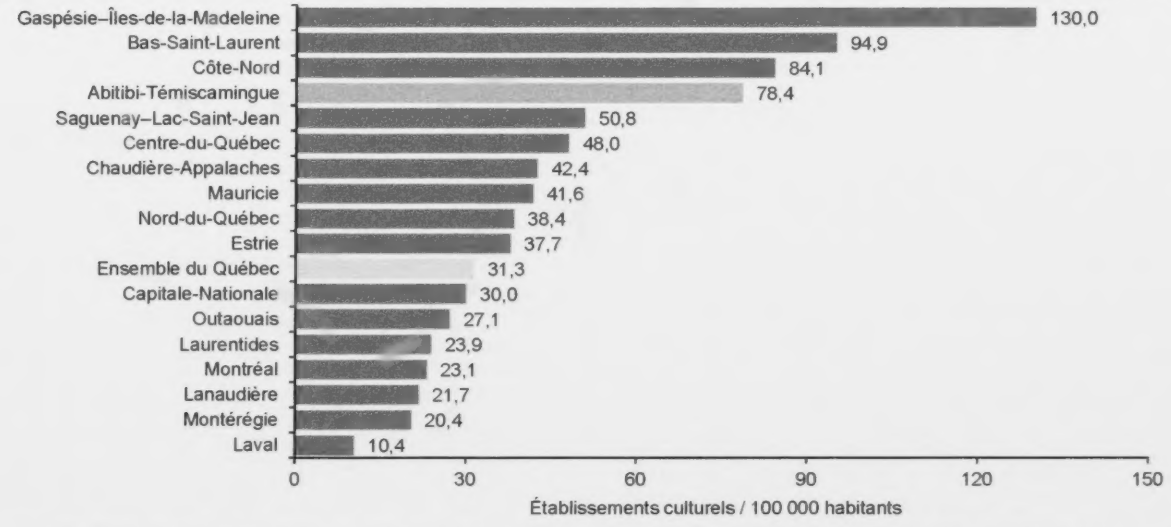

* Incluant les salles de spectacles, les institutions muséales, les points de services de bibliothèques publiques autonomes et de bibliothèques affiliées, les librairies et les cinémas et ciné-parcs.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

1. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'Observatoire de la culture et des communications.

Les statistiques relatives aux activités culturelles montrent qu'en 2014 la fréquentation des spectacles payants en arts de la scène (611 entrées par 1 000 habitants) est meilleure qu'en 2013. Par contre, la fréquentation des institutions muséales (697 entrées par 1 000 habitants) et des cinémas (1 380 entrées par 1 000 habitants) est moindre qu'en 2013.

Tableau 10.2

Statistiques relatives à certaines activités culturelles, Abitini-Témiscamingue et ensemble du Québec, 2013 et 2014

	Unité	Volume d'activité	Volume d'activité par 1 000 habitants				Ratio région/Qc (%)
			Abitibi-Témiscamingue		Ensemble du Québec		
		2014	2013	2014	2013	2014	2014
Spectacles payants en arts de la scène							
Représentations	n	280	1,7	1,9	2,1	2,1	1,6
Entrées	n	90 333	490,1	610,7	818,2	827,6	1,3
Assistance des cinémas							
Entrées	n	204 080	1 643,7	1 379,7	2 594,8	2 295,9	1,1
Fréquentation des institutions muséales							
Entrées	n	103 081	902,0	696,9	1 740,4	1 676,9	0,7
Ventes de livres par les librairies							
Ventes de livres neufs	$	5 239 280	31 880,5	35 421,6	54 227,5	48 414,1	1,3

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Concepts et définitions

AIRES PROTÉGÉES

Aires protégées
Une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées (Source : Loi sur la conservation du patrimoine naturel). Au Québec, ces territoires sont réglementés et gérés en fonction de trente désignations différentes reconnues au Registre des aires protégées.

Réserve de biodiversité
Une réserve de biodiversité est une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel — une formation physique ou un groupe de telle formation — et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. Les réserves de biodiversité projetées sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Refuge biologique
Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs peut désigner des aires forestières à titre de refuges biologiques dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique qu'on peut retrouver à l'intérieur de ces forêts. À cette fin, il délimite et répartit, sur le territoire forestier du domaine de l'État, des refuges biologiques qu'il gère de manière à assurer la pérennité de leur protection. Ces refuges sont définis et indiqués au plan d'affectation des terres prévu par la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1).

Réserve aquatique
Une réserve aquatique est une aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes. Les réserves aquatiques projetées sont créées dans le but de mettre en réserve un territoire en lui accordant un statut provisoire de protection. Un plan de conservation est établi et la mise en réserve initiale d'un tel territoire est généralement de quatre ans. Dans ces territoires, sont interdites notamment les activités d'exploitation minière, gazière, pétrolière, forestière, les forces hydrauliques et toute production commerciale ou industrielle d'énergie.

Parc national du Québec
Un parc national du Québec est un parc dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

DÉMOGRAPHIE

Âge médian
Âge qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Âge moyen
Somme des âges des personnes composant une population rapportée à l'effectif total.

Taux d'accroissement annuel moyen
Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

CONDITIONS DE VIE

Mesure du faible revenu
Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (incluant les personnes hors famille), préalablement ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

Taux de faible revenu des familles
Il correspond au nombre de familles à faible revenu divisé par le nombre total de familles.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômeur
Personne disponible pour travailler, qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Emploi
Ensemble des personnes ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que celles absentes de leur travail, mais qui maintiennent un lien d'emploi. Ce terme regroupe les employés, les travailleurs autonomes ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Population active
Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

Taux d'activité
Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux d'emploi
Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage
Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

Déclarants
Personnes de 25 à 64 ans ayant produit une déclaration de revenus (formulaire TP-1) à Revenu Québec, qui étaient vivantes à la fin de l'année d'imposition et qui avaient inscrites sur le formulaire TP-1 une adresse de correspondance située au Québec. La presque totalité des adresses inscrites dans les déclarations de revenus correspondent à l'adresse de résidence du particulier au moment où celle-ci a été produite.

Taux de travailleurs
Nombre de travailleurs, exprimé en pourcentage du nombre de particuliers ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec.

Nombre de travailleurs
Il correspond au nombre de salariés et de travailleurs autonomes, lesquels sont estimés en fonction des montants déclarés à Revenu Québec au titre de revenus d'emploi, d'entreprise, d'assurance-emploi, d'aide financière de dernier recours et de retraite. Plus précisément, un travailleur est une unité de décompte qui correspond à la part qu'occupent les revenus d'emploi et d'entreprise déclarés par un particulier sur la somme de ses revenus d'emploi, d'entreprise, d'assurance-emploi ajustés, d'aide financière de dernier recours et de retraite.

Revenu d'emploi médian
Il représente la valeur centrale, exprimée en dollars, séparant en deux parties égales un groupe donné de déclarants ayant des revenus d'emploi; la première partie regroupe les déclarants ayant un revenu inférieur à la médiane, et la seconde, les déclarants ayant un revenu supérieur à la médiane.

Le revenu d'emploi, tel que défini par l'Institut, comprend les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les corrections des revenus d'emploi, les autres revenus d'emploi, les prestations d'assurance salaire, les prestations du Programme de protection des salariés, les prestations du Régime québécois d'assurance parentale ainsi que les revenus nets des entreprises individuelles, y compris les revenus provenant d'une société de personnes. Sont soustraites du revenu d'emploi les dépenses et déductions liées à l'emploi.

COMPTES ÉCONOMIQUES

Base économique
Pour classer une industrie comme base économique, on calcule le quotient de localisation. Si le quotient de localisation normalisé d'une industrie est plus grand que 0 dans une région, cette industrie sera considérée comme base économique de cette région. Les bases économiques sont en fait les activités qui expliquent la croissance ou le déclin d'un territoire. Elles permettent de mieux définir la personnalité économique particulière ou encore la structure d'un territoire. À long terme, au cours du temps, les bases économiques d'un territoire peuvent se modifier.

Produit intérieur brut
Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Quotient de localisation
Le quotient de localisation est défini comme la fraction de la valeur ajoutée d'une industrie qui est produite dans une région donnée, sur la fraction du PIB du Québec produit dans la même région. Dans certains cas, le quotient de localisation correspond à la fraction de la valeur ajoutée d'une industrie qui est produite dans une région donnée, sur la fraction de la population du Québec dans la même région. Il s'agit des industries dont les biens ou services sont essentiellement achetés par les ménages pour consommation ou par d'autres industries comme intrants intermédiaires dans la production de biens de consommation.

Revenu disponible
Somme de tous les revenus reçus par les résidents d'un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux sociétés financières, aux ISBLSM, ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Les transferts sociaux en nature ne sont pas considérés dans le revenu disponible.

Revenu disponible par habitant
Il correspond au revenu disponible d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu primaire
Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts courants.

Rémunération des salariés
Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu mixte net
Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production, ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété
Il s'obtient en soustrayant le revenu de la propriété payé du revenu de la propriété reçu. Sont considérés dans les revenus de la propriété reçus les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital y sont exclus.

Transferts courants des administrations publiques
Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations de bien-être social, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et les allocations aux anciens combattants.

Transferts courants des non-résidents
Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des ISBLSM
Transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ménages des ISBLSM.

Transferts courants aux non-résidents
Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux ISBLSM

Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques

Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

Transferts courants aux sociétés financières

Contributions des employeurs et des employés à un régime de retraite à cotisations déterminées ou à prestations déterminées.

Transferts courants des sociétés financières

Prestations reçues d'un régime de retraite à cotisations déterminées ou à prestations déterminées.

INVESTISSEMENTS ET PERMIS DE BÂTIR

Investissements

Les investissements sont les dépenses en immobilisation relatives aux constructions nouvelles, aux améliorations importantes apportées à des constructions déjà existantes, ainsi qu'à l'achat de machines, d'outils et d'équipements neufs. Elles excluent l'achat de terrains, de constructions déjà existantes, de machines ou d'équipement d'occasion (à moins qu'ils n'aient été importés). Les dépenses en immobilisation excluent les constructions résidentielles, les logiciels et la prospection pétrolière, minière et gazière.

Investissements du secteur public

Il s'agit de dépenses en immobilisation des administrations, entreprises et organismes publics fédéraux, provinciaux et locaux. Par ailleurs, le secteur public inclut notamment les institutions d'enseignement et les établissements de santé et de services sociaux publics.

Permis de bâtir

Délivrés par les municipalités, les permis de bâtir octroient le droit de construire ou de rénover. Les permis sont délivrés pour des travaux de construction de nouveaux bâtiments, de transformation de logement (gain ou perte d'unités de logement), d'addition, c'est-à-dire d'ajout structurel à un bâtiment existant (garage, piscine, abri, etc.) et de rénovations qui améliorent ou modifient une structure ou un bâtiment existant (fondation, transformation de vocation du bâtiment, chauffage, ascenseurs, etc.). Les travaux de réparation (peinture, réfection de plancher, de toiture, etc.) pour lesquels aucun permis n'est requis et les travaux de génie (barrages, routes, oléoducs, etc.) ne sont pas inclus dans la valeur des permis de bâtir. Également, les permis de bâtir ne nous renseignent pas sur la durée de construction ni sur le moment où le droit de construire sera exercé.

Construction résidentielle

Elle comprend tout bâtiment destiné à l'occupation privée sur une base permanente ou non. Les logements sont regroupés sous les types suivants : logements unifamiliaux, mobiles, chalets, jumelés, en rangée et appartements.

Construction industrielle

Elle englobe tout bâtiment destiné à la fabrication ou à la transformation de produits, au transport, aux communications et aux autres services d'utilité publique, à l'agriculture, à la sylviculture ainsi qu'à l'exploitation minière.

Construction commerciale

Elle comprend tout bâtiment destiné à abriter des activités se rattachant au secteur tertiaire. Par exemple : magasins, entrepôts, garages, immeubles de bureaux, théâtres, hôtels, salons funéraires, salons de beauté.

Construction institutionnelle

Elle comprend les dépenses faites par les collectivités et les administrations publiques pour la construction d'immeubles ou de bâtiments; par exemple, écoles, universités, hôpitaux, cliniques, églises, résidences pour personnes âgées.

Nombre d'unités de logement

Il correspond au nombre de logements indépendants créés lors d'une construction ou d'une transformation de logements. Il ne faut pas confondre avec le nombre de structures ou de bâtiments; ainsi, un immeuble à logements contient plusieurs unités de logement. Il faut éviter de mettre en relation le nombre d'unités de logement avec la valeur des permis de bâtir des constructions résidentielles, car cette dernière inclut des transformations avec pertes d'unités de logement, les additions et les rénovations qui n'ont aucun impact sur le nombre d'unités de logement.

MINES

Investissement minier

L'investissement minier comprend les dépenses en travaux pour l'aménagement d'un site minier et pour le renouvellement des réserves de minerai. Les dépenses pour la construction d'infrastructures et l'acquisition d'équipement et de machinerie liés au complexe minier sont incluses. L'investissement minier comprend aussi l'ensemble des dépenses en travaux d'exploration et de mise en valeur d'un gîte minéral.

Production minérale

La production minérale provient de mines ainsi que de sites d'extraction de substances minérales de surface (carrières, sablières et tourbières). De plus, les fonderies et affineries situées au Québec produisent des substances accessoires lors du processus de traitement du minerai.

Effectif minier

Les données sur l'emploi portent sur les mines et les sites d'extraction de substances minérales de surface (carrières, sablières et tourbières) ainsi que sur les compagnies de forage carottier, les usines de première transformation des métaux et les usines de fabrication de produits minéraux non métalliques actives au Québec. Les données d'emploi incluent tous les employés d'un établissement minier, dont le personnel d'administration. Elles excluent les sociétés d'exploration minière et les mines n'ayant déclaré aucune livraison au cours de l'année de l'enquête. Le nombre d'emplois est estimé à partir des heures payées déclarées par chacune des sociétés lors du Recensement annuel des mines, des carrières et des sablières. Pour des raisons statistiques, chaque emploi équivaut à un employé à temps plein, dont les heures payées déclarées se situent entre 40 et 60 par semaine. En raison des arrondissements, certains emplois peuvent cependant correspondre à moins de 40 heures/semaine.

SANTÉ

Médecin omnipraticien

Les omnipraticiens sont des médecins inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec qui ont terminé leur formation de base et obtenu leur permis d'exercice après deux années de résidence en médecine familiale (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Médecin spécialiste

Les spécialistes sont des médecins qui ont terminé au moins quatre années de résidence et qui sont inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec comme spécialistes certifiés. Lorsqu'un médecin compte plus d'une spécialité, seule est retenue celle qui

constitue son principal champ d'activité au 31 décembre de l'année de publication des statistiques annuelles (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Infirmière

L'infirmière détient un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC) d'une durée de trois ans et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou est en attente de le recevoir.

Infirmière clinicienne et infirmière praticienne

L'infirmière clinicienne détient un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois certificats admissibles, dont au moins deux certificats reconnus en soins infirmiers. L'infirmière praticienne détient un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ. Les infirmières cliniciennes et les infirmières praticiennes doivent détenir également un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou être en attente de le recevoir.

Infirmière auxiliaire

L'infirmière auxiliaire détient le diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné pour avoir réussi le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Préposée aux bénéficiaires

La préposée aux bénéficiaires détient un diplôme d'études professionnelles ou une attestation d'études collégiales en assistance à la personne en établissement de santé ou autre formation appropriée.

ÉDUCATION

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC ET AEC)

Mesure, pour un territoire donné, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial sont à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC, et dans un établissement d'enseignement collégial du territoire considéré. Le taux de diplomation est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial, soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. L'indicateur concerne les étudiants de l'ensemble du réseau collégial, soit le réseau public, le réseau privé subventionné et les écoles gouvernementales.

Diplôme d'études collégiales (DEC)

Les programmes d'études conduisant au DEC sont de formation préuniversitaire d'une durée de deux ans ou de formation technique d'une durée de trois ans. Les DEC de formation préuniversitaire ont comme objectif de préparer les étudiants à des études universitaires. Les DEC de formation technique visent l'acquisition de compétences en vue d'intégrer le marché du travail. Toutefois, ils peuvent aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines exigences liées au programme d'études universitaires choisi. Tous les programmes de DEC ont une composante de formation générale (entre autres en langue d'enseignement et littérature, langue seconde, philosophie ou humanités, éducation physique) en plus de la formation spécifique du programme. Le diplôme d'études collégiales (DEC) est décerné par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à la suite d'une recommandation des collèges.

Attestation d'études collégiales (AEC)

Les programmes d'études conduisant à l'AEC sont de formation technique de courte durée variant entre 250 et 2 000 heures. Liés à un DEC de référence, les programmes d'études menant à l'AEC sont élaborés par les collèges et conduisent à une sanction d'établissement. Les programmes d'AEC s'adressent exclusivement à une clientèle adulte. La formation spécifique des programmes d'AEC permet une réponse rapide et adaptée aux divers besoins du marché du travail.

Cheminement en accueil ou en transition au collégial

Ce cheminement, d'une durée d'un à trois trimestres, offre à l'étudiant une formation adaptée en vue d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Comme pour les programmes de DEC, la formation reçue dans un cheminement en accueil ou en transition comprend des activités de formation générale et, possiblement, de formation spécifique.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Les programmes de formation menant au DEP sont offerts dans les établissements d'enseignement secondaire. Ils sont d'une durée variant de 600 à 1 800 heures étalées sur un an ou deux. Les DEP sanctionnent l'acquisition de diverses compétences nécessaires à l'exercice de métiers. Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est décerné par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Salles de spectacles

Salle ou lieu où ont été présentés des spectacles payants en arts de la scène, selon l'Enquête sur la fréquentation des spectacles de l'Institut de la statistique du Québec.

Institutions muséales

Elles regroupent les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation.

Points de services d'une bibliothèque publique autonome

Point de services d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de 5 000 habitants et plus ou d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui n'est pas affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Bibliothèque publique affiliée

Bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui est affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Spectacle payant en arts de la scène

Représentation payante d'un spectacle de théâtre, de danse, de musique, de chanson ou de variétés, en excluant les représentations privées, les représentations de spectacles amateurs ainsi que les représentations données dans les locaux d'écoles primaires ou secondaires pour les élèves de ces écoles. Les représentations où le droit d'entrée prend la forme d'un passeport ou d'un macaron valide pour l'ensemble d'un festival sont également exclues.

Coup d'oeil sur l'Abitibi-Témiscamingue

Superficie en terre ferme (2013) : 57 349 km²
Population (2015ᵖ) : 147 700 habitants
Densité de population : 2,6 hab./km²

Principales municipalités et population (2015ᵖ) :

- Rouyn-Noranda 41 927 habitants
- Val-d'Or 32 723 habitants
- Amos 12 778 habitants

Principales bases économiques de la région :

- Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz
- Foresterie et exploitation forestière
- Fabrication de produits en bois
- Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie

Tableau comparatif des régions administratives du Québec et des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue

	Population au 1er juillet		Taux de chômage	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans[2]	PIB par habitant		Revenu disponible par habitant[2]		Taux de faible revenu des familles[2]
	2015ᵖ	TAAM[1] 2011-2015	2015ᵖ	2014ᵖ	2014ᵉ	Var. 14/13	2014ᵖ	Var. 14/13	2013
	n	pour 1 000	%	%	$/hab.	%	$/hab.	%	%
Bas-Saint-Laurent	199 577	– 2,0	8,0	70,2	33 745	0,9	23 317	0,6	5,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	277 209	0,0	8,3	70,7	37 225	1,7	24 483	0,5	5,1
Capitale-Nationale	737 455	9,2	4,7	78,6	46 773	0,3	27 219	1,3	4,8
Mauricie	266 907	1,3	7,9	68,9	31 850	1,9	23 555	1,0	8,0
Estrie	322 099	6,7	6,5	74,4	33 612	1,2	24 443	1,3	7,2
Montréal	1 999 795	10,7	10,5	74,7	59 821	1,9	26 481	2,4	14,7
Outaouais	385 579	7,7	7,4	76,1	30 722	1,4	25 202	– 0,6	7,9
Abitibi-Témiscamingue	147 700	1,7	7,0	74,6	46 958	1,6	26 451	0,2	5,8
Témiscamingue	16 302	0,4	..	71,8	..	..	23 740	0,0	8,2
Rouyn-Noranda	41 927	2,9	..	75,9	..	..	27 605	0,1	4,5
Abitibi-Ouest	20 841	– 3,5	..	70,9	..	..	24 098	– 0,4	5,2
Abitibi	24 855	3,1	..	75,5	..	..	26 804	0,1	5,4
La Vallée-de-l'Or	43 775	2,8	..	75,5	..	..	27 277	0,7	6,7
Côte-Nord	93 932	– 4,6	9,8[3]	72,0	75 279	– 2,7	26 917	– 0,1	7,5
Nord-du-Québec	44 769	9,9	9,8[3]	79,8	86 619	11,5	23 628	1,9	15,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	91 786	– 7,2	14,7	60,3	31 100	7,2	23 324	1,2	7,5
Chaudière-Appalaches	421 832	4,4	5,0	78,7	35 692	2,7	25 218	1,8	3,8
Laval	425 225	11,5	8,0	79,8	32 723	1,4	25 952	0,9	7,5
Lanaudière	496 086	9,8	8,4	76,0	24 498	2,5	25 420	1,2	6,7
Laurentides	592 683	11,2	6,1	76,4	30 847	– 0,1	26 809	1,5	6,4
Montérégie	1 520 094	8,5	5,9	78,6	33 847	1,3	27 246	1,7	6,8
Centre-du-Québec	240 872	4,9	6,7	74,6	36 619	1,1	23 614	0,6	6,6
Ensemble du Québec	**8 263 600**	**7,9**	**7,6**	**75,9**	**41 482**	**1,5**	**26 046**	**1,5**	**8,2**

1. TAAM : taux d'accroissement annuel moyen, calculé par rapport à la population moyenne de la période. Les estimations actuellement disponibles pour les années 2011 à 2015 ne sont pas définitives. Elles feront l'objet d'une révision à la suite du recensement de 2016. Une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution de la population des régions au cours de cette période. Voir l'encadré du chapitre *Démographie*. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1er juillet 2015.
2. Selon le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 31 décembre 2014.
3. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

Abitibi-Témiscamingue

Superficie en terre ferme (2013)	57 349 km²
Population totale (2015[r])	147 700 hab.
Densité de population	2,6 hab./km²
Part de la superficie en aires protégées (2016)	7,1 %
Taux de faible revenu des familles (2013)	5,8 %
Emploi (2015)	70,6 k
Taux d'activité (2015)	63,0 %
Taux d'emploi (2015)	58,6 %
Taux de chômage (2015)	7,0 %
PIB aux prix de base par habitant (2014[r])	46 958 $
Revenu disponible par habitant (2014)	26 451 $
Dépenses en immobilisation (2015)	1 691 M$
Investissement minier (2015)	750 M$
Livraisons minérales (2015)	1 814 M$
Nombre de médecins pour 1 000 habitants (2014)	2,49
Taux de diplomation aux études collégiales (cohorte inscrite en 2009)	61,2 %

Institut de la statistique Québec